

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le 07/03/2025

ID : 027-200066413-20250227-11_2025-DE

S²LOW



2024

Rapport de Développement Durable

 **INTERCOM
Bernay**
Terres de Normandie

1 Table des matières

PREAMBULE	4
1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE	6
1.1 L'INTERCOM : UN TERRITOIRE 100% ENERGIES RENOUVELABLES EN 2040	6
1.1.1 A L'ECHELLE DU TERRITOIRE...	7
1.1.2 SUR LE PATRIMOINE ET DANS L'EXERCICE DES COMPETENCES DE L'INTERCOMMUNALITE	8
2 LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	9
2.1 PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES	9
2.1.1 LA GESTION DU SITES NATURA 2000 « RISLE, GUIEL, CHARENTONNE »	9
2.1.2 LA RESTAURATION DE LA CHARENTONNE (PPMAH)	9
2.1.3 LA PRESERVATION ET LA RESTAURATION DES MARES	11
2.2 LA GESTION DES EAUX PLUVIALES	12
2.2.2 RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE	13
2.2.3 LA LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES :	14
2.2.4 LES ANIMATIONS EN EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE :	14
2.2.5 LA GESTION DES ESPACES VERTS INTERCOMMUNAUX	15
2.3 LA GESTION DES EAUX A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT	16
2.3.1 LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) :	16
2.3.2 LE CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT (CTEC)	17
2.4 L'EPURATION DES EAUX USEES	17
2.4.1 L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	18
2.4.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	18
2.5 LA LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT	20
2.5.1 LES ETUDES DE BASSIN VERSANT	20
2.5.2 LE PROGRAMME DE TRAVAUX	20
2.5.3 INTEGRER LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION DU RISQUE INONDATION	21
3 LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS	22
3.1 FAVORISER L'INSERTION ET L'ACCES A L'EMPLOI AVEC LES CHANTIERS D'INSERTION	22
3.2 PRENDRE SOIN DE NOS AINES	23
3.2.1 LA RESIDENCE AUTONOMIE SERGE DESSON	23
3.2.2 LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD)	24
3.3 UNE ACTION PUBLIQUE PARTICIPATIVE ET DE PROXIMITE	25
3.3.1 LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT (CODEV)	26
3.3.2 LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)	26
3.4 INFORMER ET ACCOMPAGNER LES CITOYENS	26
3.4.1 LES FRANCES SERVICES : DES SERVICES PUBLICS PLUS PROCHES DES HABITANTS	27
3.4.2 L'INCLUSION NUMERIQUE	27
3.4.3 LE SERVICE INFO JEUNES BERNAY NORMANDIE	27
4 LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS ET L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS	28
4.1 DES POLITIQUES QUI SE STRUCTURENT A L'ECHELLE DU TERRITOIRE	28
4.1.1 LA POLITIQUE EDUCATIVE ET SOCIALE	28
4.1.2 LA POLITIQUE SANTE	28
4.1.3 LA POLITIQUE DE LA VILLE	29
4.1.4 LA POLITIQUE DE SECURITE ET DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE	30
4.2 L'ENFANCE JEUNESSE : ACCOMPAGNER LES NOUVELLES GENERATIONS	31
4.2.1 LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)	31
4.2.2 LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) ET LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)	32
4.2.3 LES ACCUEILS DE LOISIRS ET LES ACCUEILS PERISCOLAIRES	32

4.3 LA POLITIQUE CULTURELLE, SPORTIVE ET EDUCATIVE	33
4.3.1 LES ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES	33
4.3.2 LES ANIMATIONS SPORTIVES SCOLAIRES	34
4.3.3 LES ANIMATIONS EN MILIEU SCOLAIRE	34
4.3.4 LES EVENEMENT SPORTIFS ANNUELS	37
4.4 L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE AU C.C.R.I.L.	37
4.5 DES ENGAGEMENTS FORTS DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INTERCOM	39
4.5.1 LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	40
4.5.2 LE PLAN D' ACTIONS RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE FEMMES ET HOMMES	40
4.5.3 L'HARMONISATION DU REGIME INDEMINITAIRE DES AGENTS	40
4.5.4 LE DEPLOIEMENT DU TELETRAVAIL	41
5 DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	42
5.1 AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE	42
5.1.1 REVISION DU SCOT	42
5.1.2 LE DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN »	43
5.2 TENDRE VERS UN HABITAT DURABLE ET SOLIDAIRE	43
5.2.1 L'ELABORATION D'UN PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)	43
5.2.2 L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)	44
5.2.3 LES ESPACES FRANCE RENOV'	45
5.3 FAVORISER LA MOBILITE DURABLE	45
5.3.1 LE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE ET LE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE	45
5.3.2 LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	46
5.3.3 DEVELOPPEMENT DU VELO PAR L'AMENAGEMENT D'INFRASTRUCTURES ET PAR LA MISE EN SERVICE DE MATERIEL ADAPTE	
ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
5.3.4 REZO POUCE	46
5.3.5 LES POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX	47
5.3.6 L'ANIMATION DE LA TRANSITION DES MOBILITES	47
5.4 FAVORISER UNE CROISSANCE ECONOMIQUE DURABLE ET INCLUSIVE	48
5.5 FAVORISER UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION DURABLES : LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	48
5.5.1 MIEUX MANGER POUR TOUS	49
5.5.2 PROJET PARTENARIAL POUR ACCOMPAGNER L'INSTALLATION D'UN ATELIER DE DECOUPE DE VIANDE	50
5.5.3 MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE D'UNE STRATEGIE DE MUTUALISATION POUR LA PRODUCTION DE REPAS PAR DES CUISINES EXISTANTES DU TERRITOIRE AU PROFIT DE CUISINES SATELLITES	51
5.6 REDUIRE LA PRODUCTION DES DECHETS ET DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE	51
5.6.1 LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)	52
5.6.2 EVOLUTION DES CONSIGNES DE TRI	52
5.6.3 MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION INCITATIVE ET ETUDE SUR LE TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS	52
5.6.4 DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE TERRITORIALE	52
5.7 DEVELOPPER UN TOURISME DURABLE	53
5.7.1 REDUIRE LES IMPRESSIONS ET LES STOCKS DE DOCUMENTATION :	53
5.7.2 L'ARTERE : L'ART URBAIN DANS LA NATURE	54
5.7.3 MISE EN VALEUR DES CIRCUITS COURTS	54
5.7.4 L'ITINERANCE DOUCE	54
5.8 DEVELOPPER L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE	55
5.8.1 LA POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE	55
5.8.2 DES EXIGENCES PAR FAMILLES D'ACHATS	57

PREAMBULE

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2, stipule que toutes les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) de plus de 50 000 habitants sont dans l'obligation d'élaborer, en amont du débat d'orientation budgétaire, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de Développement Durable.

Ce rapport annuel permet de mesurer l'intégration continue et transversale du développement durable dans l'exercice des missions et des activités de la Collectivité et témoigne de la nécessité d'un engagement collectif pour rechercher toujours plus d'efficacité. Il offre au plus grand nombre la possibilité d'établir des liens entre les actions perçues au quotidien et les enjeux plus globaux.

L'article L.110-1 du code de l'environnement définit le développement durable comme un développement visant concomitamment les 5 finalités suivantes



Les 17 objectifs internationaux de développement durable (ODD) et l'agenda 2030 :

Le concept de développement durable est apparu en 1987 avec le rapport Brundtland produit dans le cadre des Nations Unies et appelant à la mobilisation des Etats. Ce rapport a placé le développement durable au cœur des débats au « Sommet de la Terre » de Rio, en 1992, aboutissant à la Déclaration de Rio et son plan d'actions (Agenda 2021).

La promotion du développement durable par les Nations Unies s'est ensuite précisée et poursuivie jusqu'au « Sommet de la terre » de 2012 (Rio +20) qui a lancé le processus permettant d'aboutir à l'Agenda 2030. Ce programme de développement durable à l'horizon 2030, a été adopté en septembre 2015 par 193 pays aux Nations Unies. C'est un « agenda 2030 » pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision permettant de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de l'agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, ...



La mise en œuvre du développement durable à l'Intercom

L'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est déjà engagée, depuis sa création en 2017, dans plusieurs démarches de développement durable (TEPOS, Cit'ergie devenu TETE, PCAET, mobilité durable, projet alimentaire territorial, préservation de la biodiversité, ...). Pour poursuivre son engagement et élaborer une stratégie globale et transversale de développement durable, l'Intercom s'est engagée avec la Région Normandie à devenir un « Territoire durable 2030 ». L'engagement est constitué de plusieurs piliers obligatoires et optionnels. Pour les piliers obligatoires, il s'agit de développer :

- Une démarche interne de développement durable,
- Une stratégie trame verte et bleue,
- Une stratégie de transition énergétique ambitieuse,
- Une stratégie d'économie circulaire.

Concernant les piliers optionnels, l'Intercom a fait le choix, au regard des projets déjà engagés, de travailler sur l'élaboration des stratégies sur :

- L'éducation au développement durable,
- La mobilité durable,
- L'agriculture durable,
- La culture (dans le cadre du dispositif Culture Lab).

L'engagement avec la Région, matérialisé par la signature d'une convention en 2020, doit aboutir, pour le 31 décembre 2025, à avoir élaboré et approuvé ces différentes stratégies. En voici l'avancement :

Démarche interne	Initiée, le prestataire dédié sera retenu en janvier, les ateliers sont prévus au premier semestre 2025
Trame verte et bleue	L'étude cartographique et les animations prévues ont débuté
Transition énergétique ambitieuse	Finalisée avec le PCAET et « territoire 100% énergie renouvelable »
Economie circulaire	Finalisé, la compétence a été transférée au Précoval
Education au développement durable	Engagée avec le programme d'intervention en milieu scolaire
Mobilité durable	Le plan d'action a été approuvé au premier semestre 2024
Agriculture durable	Actions en cours ou finalisées (cf. finalité 5)
Culture	En cours

Perspective 2025 :

Territoire Durable 2030

Dans le cadre de la démarche interne de développement durable, l'IBTN sensibilisera et la formera les agents et élus aux objectifs de développement durable. Pour ce faire, l'IBTN fera appel à un prestataire afin de l'accompagner dans sa stratégie et dans l'animation de plusieurs ateliers dont le format dépendra du public ciblé en interne.

En complément de ces ateliers, l'IBTN s'appuiera sur les formations dispensées par le CNFPT et par les structures partenaires (Graine, ANBDD, Ademe, CAUE).

L'éducation au développement durable se traduira par la définition, dans le cadre d'une convention avec la Maison de la Jeunesse et de la Culture, d'une stratégie élaborée en partenariat avec les acteurs de l'EDD sur le territoire : les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées), l'inspection académique, les structures périscolaires (centres de loisirs), les services concernés dans les collectivités et notamment à l'IBTN, le CIAS ainsi que les associations et syndicats locaux en mesure d'animer des formations c'est-à-dire, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) ou encore le syndicat de prévention, collecte et de valorisation des déchets de l'ouest de l'Eure (PRECOVAL).

Un diagnostic et des orientations partagées (1^{er} trimestre 2025) permettront d'élaborer un plan d'action (2^{ème} trimestre 2025) à mettre en œuvre lors de l'année scolaire 2025-2026.

Labellisation Territoire engagé pour la transition écologique

De 2020 à 2023, l'IBTN s'est engagé dans la labellisation « Cit'ergie » devenue en « Territoire engagé pour la transition écologique » (TETE) dont l'ambition est de faciliter la structuration et la mise en œuvre de la politique territoriale de transition écologique sur un champs d'action complet : performance énergétique des bâtiments publics, mobilité douce et durable, énergies renouvelables, réduction et valorisation des déchets. Dans ce cadre, l'IBTN a élaboré un plan comprenant 84 actions. En 2023, elle avait atteint le niveau 2 étoiles avec 41.1 % des actions réalisées.

La collectivité souhaite renouveler sa labellisation pour les quatre prochaines années, cela implique le recours à un conseiller, financé à 70% par l'Ademe.

Ce rapport réalisé sur la base des données d'activité de l'année 2024, tente de recenser les actions et politiques publiques les plus significatives, tant au sein du fonctionnement interne de l'administration intercommunale, qu'au niveau des politiques publiques mises en œuvre à l'échelle du territoire.

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

1.1 L'Intercom : un territoire 100% énergies renouvelables en 2040

Contribution aux ODD



1.1.1 A l'échelle du territoire...

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé, dans le cadre de l'élaboration de son PCAET approuvé en décembre 2020, de s'inscrire dans cette démarche ambitieuse pour le territoire, à savoir, assurer une production d'énergie renouvelable locale permettant de couvrir les besoins énergétiques du territoire à l'horizon 2040. Dans ce cadre, un plan d'actions spécifique à cet objectif a été rédigé.

Cette démarche constitue un des piliers (*élaborer une stratégie de transition énergétique ambitieuse*) de l'engagement à devenir un « Territoire durable 2030 ».

Soutenir la production d'énergie renouvelable sur le territoire

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a travaillé à faire émerger plusieurs projets privés de méthanisation.

L'unité de méthanisation Terr'Energie 27, située à Bernay, est en service depuis mars 2021. Sa capacité de production de 11,7 GWh permet d'alimenter 1000 foyers en gaz naturel.

Un biométhaniseur est en service depuis septembre 2022 à Grand-Camp, il permet de produire du gaz pour 1000 foyers de Bernay et ainsi d'atteindre 41% des besoins de la ville.

Cette installation consomme 22 tonnes de déchets agricoles par jour. Ces derniers proviennent principalement des 400 hectares de cultures des agriculteurs propriétaires de l'unité de méthanisation. Ils reçoivent également des déchets d'autres activités professionnelles, comme ceux des paysagistes.

Ces 2 unités injectent du biométhane sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. L'injection représente :

- 9,5 % des consommations de gaz du territoire
- 4 000 teq CO2 économisés
- 60 t de production d'engrais via le digestat

Quelques équivalences sur le territoire :



Fin 2023, une nouvelle unité, située à Capelle les Grands, a été mise en service. La production est également injectée dans le réseau sur le territoire, ce qui permet d'atteindre environ 20 % des consommations de gaz du territoire.

Ces projets participent à l'atteinte de l'objectif fixé par l'Intercom Bernay Terres de Normandie d'être à « 100% énergies renouvelables d'ici 2040 » et participe aux enjeux du PCAET.

Perspective 2025 :

Dispositif d'accélération de la transition écologique

Afin de concrétiser de façon massive les projets de transition écologique des collectivités et de lever les freins observés, la Région et l'Ademe ont lancé un dispositif d'accélération de la transition écologique. L'IBTN a proposé une dizaine de projets et identifié les freins à leur développement, il s'agit notamment de l'extension du réseau de chaleur de Bernay, de la relocalisation de la production des repas dans les cantines, de la création d'une ZAC exemplaire à haute performance, de la réutilisation des matériaux issus du BTP dans les travaux de voiries grâce à la création d'une plateforme dédiée ou encore d'installation d'hydroélectricité sur la Risle et la

Charentonne en cohérence avec la Restauration des Continuité Ecologique (RCE). Parmi la dizaine de projets proposés, la Région et l'Ademe en sélectionneront cinq et proposeront pour chaque projet un accompagnement dédié en ingénierie afin d'assurer la réalisation des projets d'ici 2027.

1.1.2 Sur le patrimoine et dans l'exercice des compétences de l'Intercommunalité

La sobriété énergétique

- Centre aquatique : lancement des travaux pour se raccorder au réseau de chaleur urbain existant (chaufferie bois)

De plus, le projet intègre la réutilisation de l'eau des pédiluves pour les sanitaires, et la mise en place de panneaux solaires pour une autoconsommation individuelle (avec possibilité d'une extension permettant une autoconsommation collective).

- L'IBTN a installé 204 m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture du siège. Depuis la mise en service de l'installation, 37,387 MWh d'électricité ont été produites
- Cinq audits énergétiques réalisés dans le cadre du décret tertiaire
- Dans le cadre du certificat d'économie d'énergie (CEE) le service a installé :
 - o Des économiseurs d'eau
 - o Des vannes thermostatiques
 - o Du calorifugeage
 - o Des LED
 - o Des destratificateurs

Perspectives 2025 :

- Dans le cadre des CEE, installation de la gestion technique du bâtiment GTB sur les sites compatibles.
- Cinq nouveaux audits énergétiques réalisés dans le cadre du décret tertiaire
- Centre aquatique : travaux de second œuvre (livraison prévue en mai 2026)

Diminuer l'impact carbone du parc de véhicules

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte dite LTECV prévoit toute une série de mesures favorisant le déploiement, l'acquisition, l'usage de véhicules électriques ou à faible émission. Les collectivités sont sollicitées pour participer à cet effort.

La LOM (loi d'orientation des mobilités) du 24 décembre 2019 renforce l'obligation. Ainsi, lors de l'acquisition ou du renouvellement de véhicules, la part de véhicules à faibles émissions doit être de 20% jusqu'au 30 juin 2021, puis 30% ; et 37,4% en 2026

L'Intercom dispose de 129 véhicules immatriculés, avec 38 voitures et utilitaires légers, dont 4 électriques ainsi que plusieurs bornes de recharge sur le parking du nouveau siège. Si en 2024, aucun véhicule électrique n'a été acquis, l'objectif est de poursuivre l'extension du parc de véhicules électriques.

2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

2.1 Préserver la biodiversité et les milieux humides et aquatiques

Contribution aux ODD



2.1.1 La gestion du sites Natura 2000 « RISLE, GUIEL, CHARENTONNE »

Suite à la demande de l'Etat et du Département de l'Eure, l'Intercom porte l'animation du site Natura 2000 depuis octobre 2019. Le réseau Natura 2000 est constitué de sites désignés pour protéger des habitats et des espèces dits d'intérêt communautaire. Pour cela, l'objectif est de maintenir ou de rétablir leur bon état de conservation en conciliant les activités humaines avec la protection de la biodiversité.

L'année 2024 a été marquée par :

1. La réunion du COPIL en présence de l'ensemble des élus ayant leur commune en zone Natura 2000

Une nouvelle réunion du Comité de Pilotage s'est tenue le 15 février 2024 pour définir les priorités du site Natura 2000, présenter les résultats des actions passées et surtout valider les projets à venir.

2. Le démarrage de l'étude cartographique des habitats du site Natura 2000

L'objectif de l'étude est de mettre à jour les données sur les habitats du site. Ce travail permet de développer un plan d'action ciblé pour chaque type d'habitat, en vue d'améliorer leur état de conservation. La première phase de terrain a été réalisée au printemps-été 2024 et la transmission des premières données réalisée le vendredi 22 novembre 2024 avec les bureaux d'études.

3. L'organisation des formations obligatoires pour les exploitants engagés en MAEC

9 formations ont été réalisées pour un total de 51 participants sur 113 exploitants engagés en MAEC

4. Le recrutement d'un nouveau chargé de mission N2000

Yannis Saoudi-Mear remplace depuis le 1er septembre 2024 Amélie Desmas, partie en avril 2024.

5. Le démarrage des actions d'animations sur le site Natura 2000 « Risle, Guiel, Charentonne »

- 1 mail et une réunion de sensibilisation des secrétaires de mairie
- 2 communes engagées dans une démarche d'animation : Fontaine-l'Abbé et Freneuse-sur-Risle
- 1 session de sensibilisation à Fontaine-l'Abbé le vendredi 6 décembre 2024 à destination du grand public.

2.1.2 La restauration de la Charentonne (PPMAH)

2.1.2.1 Les travaux de restauration des milieux

Le territoire est traversé par la Risle et la Charentonne. Véritables réservoirs de biodiversité, la préservation et la bonne gestion de ces cours d'eau sont donc essentielles. L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé en 2018 d'élaborer un Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE devenu PPMAH) pour la rivière Charentonne, ses affluents et les zones humides de fonds de vallées du bassin versant de la Charentonne. En

2021, le PPMAH a été finalisé et validé par le Conseil Communautaire de l'intercommunalité Bernay-Terres de Normandie et soumis à l'instruction des services de l'Etat. Le premier chantier du PPMAH a été réalisé en octobre 2022 et les travaux continuent chaque année.

Travaux

En 2024, 182 004 € euros de travaux ont été engagés sur la Charentonne et le Cosnier

- 5 chantiers rivière ont été réalisés sur l'année 2024 (restauration de berges, clôture, abreuvoirs, passerelles bétails et engins, coupe d'arbres malades et inadaptés)
- Quatre autres chantiers rivière seront réalisés sur l'hiver 2024-2025 pour un montant de 72 130,18 €.



Figure 1 : Restauration de berges



Figure 2 : Passerelle bétail

Etudes

Un cahier des charges a été élaboré sur l'étang du Val de Couture pour une étude de faisabilité afin de restaurer une zone humide par déblai et remblaiement d'un étang. Ce projet a été mis en suspens en attendant les résultats de l'étude multithématique de Bernay.

2.1.2.2 Les travaux de restauration de la continuité écologique

La Charentonne, classée en contexte « Salmonicole perturbée » selon le PDPG de la FDAAPPMA 27 en raison de l'impact des ouvrages hydrauliques et des plans d'eau présents sur son cours, des actions de restauration de la continuité écologique sont réalisées dans le cadre du PPMAH et avec l'appui la Fédération pour la Pêche de l'Eure. D'après le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE), on y trouve en effet 153 ouvrages hydrauliques sur l'axe Charentonne, 6 sur l'axe Cosnier et 28 sur l'axe Guiel.

Etudes

- Lancement de l'étude de faisabilité pour la restauration du jardin aquatique de Broglie incluant la restauration de la continuité écologique sur le moulin de Broglie et le moulin du Fresnay ;
- Lancement du marché de maîtrise d'œuvre sur la restauration de la continuité écologique sur le moulin du Pré Saint Just ROE36659 ;
- Engagement du marché pour l'étude de faisabilité sur deux ouvrages hydrauliques au lieu-dit la Lonnière sur le moulin de la Lonnière et l'ancien moulin du lavoir de Verneusses ;
- Suivi de l'étude sur le moulin à blé dit de Saint Quentin à Saint Quentin des Iles sous maîtrise d'ouvrage de la FDAAPPMA27 ;
- Participation au volet RCE de l'étude multithématique à Bernay.

2.1.2.3 Autres actions

Faucardage

Deux opérations de faucardage, en juin et août, ont eu lieu sur le Cosnier et la Charentonne, sur 1000m, dans Bernay dans un but de prévention des inondations.

Castor

Suite à la découverte d'indices de présence de castor en septembre 2024 sur la Charentonne à Broglie, l'espèce du castor européen a pu être confirmée suite à la pose de pièges photographiques par le GMN et l'OFB et des analyses génétiques. Une première en Normandie depuis plusieurs siècles de disparition.



2.1.3 La préservation et la restauration des mares

2.1.3.1 *L'inventaire des mares et des zones humides de plateau :*

Dans le cadre du CTEC, l'AESN finance une étude de recensement de caractérisation des zones humides de plateaux (les zones humides de fonds de vallées du bassin versant de la Charentonne ont déjà été diagnostiquées dans le cadre du PPRE, et les zones humides de fonds de vallées de la Risle et ses affluents par l'ASARM et le SMBVR). Les objectifs de l'étude sont de disposer d'une cartographie de l'ensemble des zones humides du territoire de l'IBTN dans le but, notamment, de les faire apparaître dans les documents d'urbanisme, ainsi que d'établir un programme d'actions pluriannuel de gestion, de protection et de restauration des zones humides.

Cette étude se déroule sur une dizaine d'années avec chaque année un territoire à réaliser.

- Vérification et caractérisation des mares du territoire pré-identifiées sur photo satellite
- Vérification de la présence de zones humides sur les plateaux pré-identifiées par un travail du Département et des services de l'Etat.

En 2024, l'IBTN, avec les financements de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et l'appui d'un contrat d'apprentissage a mené cette étude sur les communes de Notre Dame du Hamel, Saint Agnan de Cernière, Mélicourt, Mesnil Rousset, Saint Pierre de Cernière.

Depuis le début de l'étude, 3134 mares ont été pré-identifiées, 750 mares vérifiées sur le terrain et 47 zones humides ont été identifiées sur une surface de 163 hectares.

2.1.3.2 *La restauration des mares communales*

L'objectif de la démarche de l'Intercom Bernay Terres de Normandie est de faire émerger des actions de restauration et de préservation des mares communales en prenant en compte les points suivants :

- *Restaurer autant que possible les 3 fonctions que peut avoir une mare : fonction paysagère, fonction écologique et fonction hydraulique.*
- *Restaurer ou conserver les continuités écologiques et hydrauliques entre les mares : L'objectif est de prioriser la restauration des mares appartenant à un réseau de mares et d'assurer ainsi, d'une part, les déplacements de la faune et de la flore inféodées à ces milieux et, d'autre part, une bonne gestion des eaux superficielles sur les bassins versants.*
- *Proposer des mesures de gestion et de protection des mares restaurées.*
- *Sensibiliser et communiquer sur l'intérêt écologique, hydrologique et paysager des mares.*



Dans la suite de la restauration des mares communales de Mesnil-en-Ouche en 2022, en 2024 l'IBTN a lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour 36 mares puis de travaux sur 29 mares communales sur les dernières communes du territoire de l'IBTN n'ayant pas encore fait l'objet de ces travaux.

Les travaux ont commencés à l'automne 2024.

2.2 La gestion des eaux pluviales

2.2.1.1 Sensibilisation du public à la biodiversité des mares

4 animations sur les mares ont été organisées en 2024

- **Découverte des mares à Notre Dame du Hamel :**

Une conférence sur l'histoire des mares a été présentée par le CAUE 27 à la salle communale de Notre Dame du Hamel suivis d'une visite de la mare du Hiboux.

- **Découverte des mares restaurées de Mesnil en Ouche avec l'association des amis des monuments et sites de l'Eure (AMSE) :**



L'IBTN et le CAUE 27 ont organisé conjointement une animation mare le 13 mai 2024.

Une conférence sur l'histoire des mares a été présentée par le CAUE 27 à la salle des fêtes de Beaumesnil suivie d'une visite des mares restaurées sur la commune de Mesnil en ouche.

- **Formation entretien des mares à destination des élus et des agents communaux :**

Cette formation a été organisée conjointement avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie et l'IBTN sur la commune de Harcourt le 12 juin.

Une dizaine d'agents communaux et élus ont été formés à la bonne gestion des mares notamment pour celles ayant fait l'objet d'une restauration. Les participants ont pu découvrir l'aspect réglementaire lié à ce milieu et découvrir par une visite de terrain les mares restaurées sur la commune.



- **Fête des mares :**



Lors de la semaine nationale de la fête des mares, une randonnée a été organisée à Harcourt le dimanche 2 juin.

Cette balade commentée par le CAUE 27 fut l’occasion de découvrir le patrimoine local de la commune, ainsi que la richesse de ses mares par la réalisation d’un atelier de découverte sur la mare Imbourg par l’Intercom.

Conseil aux particuliers :

5 conseils à domicile ont été apportés aux propriétaires de mares privées sur les communes suivantes : Saint Léger de Rôte, Mesnil Rousset, Beaumont le Roger, Gisay la Coudre, Granchain

2.2.2 Restauration de la Trame verte et bleue (TVB)

2.2.2.1 Lancement du marché sur la TVB

Afin de décliner la TVB du SCOT dans les documents d’urbanisme du territoire, l’IBTN a choisi, au travers du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) du Bassin Versant de la Risle et de la Charentonne, de s’engager dans une étude de la TVB du territoire. En 2023, le marché « Définition d’une trame verte, bleue et noire et aérienne à l’échelle du territoire de l’Intercom Bernay Terres de Normandie et élaboration d’un programme opérationnel de préservation, de gestion et de restauration des continuités écologiques » - a été lancé et l’entreprise BIOTOPE a remporté le marché.



En 2024, la première phase de l’étude a eu lieu, incluant 2 ateliers de concertation, 1 COTECH et 2 COFIL. Un questionnaire a été envoyé aux communes pour recenser le niveau de connaissance sur la biodiversité, recenser des réservoirs locaux, recueillir les données d’éclairage public.



2.2.2.2 Plantations de haies

Depuis 2022, l’Intercom mène un projet relatif aux haies du territoire qui inclut inventaires, plantations et animations.

En 2022 et 2023, les outils méthodologiques de travail ont été créés et 2 communes ont participé au projet : Capelle les Grands et Saint Agnan de Cernières. 500 mètres linéaires de haies ont été plantés, deux journées d’animation autour de la thématique des haies ont été menées à l’école de Capelle les Grands et les enfants ont participé à un chantier de plantation. Les exploitants agricoles ont bénéficié d’une formation sur l’entretien des haies par la SCIC bois bocage.

En 2024, les projets d'inventaires se sont poursuivis sur 4 nouvelles communes : Notre Dame du Hamel, Mesnil Rousset, Mélicourt, Saint Pierre de Cernières. Une animation a été réalisée à Notre Dame du Hamel et 536 ml de haies ont été plantées grâce aux financements du Fond Vert.

Restitution du recensement des haies sur la commune de Capelle les grands le 19 novembre 2024 à la mairie



2.2.2.3 Obtention d'accords de subventions pour la poursuite du projet

AAP région dans le cadre de travaux de restauration de la TVB :

Afin de poursuivre son programme de plantation de haies, l'IBTN a répondu à l'appel à projets « Travaux de restauration de la Trame verte et bleue normande » de la Région Normandie.

Si le dossier est retenu, cela permettra un financement à 80 % pour la plantation d'1 km par an, de 60 % des coûts de formation et salaire d'un apprenti et 10 % du salaire d'un technicien de 2025 à 2028.

2.2.3 La lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes :



L'Intercom est engagée dans une action de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur son territoire. Ces espèces exotiques ont un impact néfaste sur la faune et la flore locale et seules des actions régulières d'élimination permettent de les contrôler.

En 2024, il y a eu l'attribution par l'Intercom de plus de 5000 euros de subvention aux particuliers pour appuyer la destruction de nids de frelons asiatiques.

Dans le cadre d'une convention avec le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CEN) des chantiers d'arrachage de plantes invasives ont été menés sur des mares communales de l'IBTN.

2.2.4 Les animations en éducation à l'environnement et développement durable :



-9 animations grand public

- Une sortie découverte de la rivière en canoë kayak sur la Risle avec le club de Brionne

-7 sorties nocturnes à l'écoute du brame du cerf en forêt de Beaumont Le Roger en lien avec l'Office de Tourisme

- 1 animation à Notre Dame du Hamel à l'occasion de la fête des mares



- 1 chantier jeunes bénévoles :

Ce chantier, à destination des adolescents, a été mené en collaboration avec l'IBTN et la MJC de Bernay du 15 juillet au 19 juillet. 12 jeunes ont donc pu réaliser différentes activités de découverte de l'environnement et réaliser un entretien de l'allée du vieux château de Serquigny

Ex : Inventaires naturalistes, avec pose de piège vidéo.

- 2 animations Ruchers :

L'IBTN dispose d'un rucher pédagogique installé au CCRIL à la Trinité de Réville. Ce dernier est géré par un apiculteur local et des animations de sensibilisation y sont menées.

Ex : Ateliers d'extraction du miel réalisés avec les enfants du CCRIL, Tenu d'un stand sur l'abeille à la fête normande.



2.2.5 La gestion des espaces verts intercommunaux

Depuis 2017, l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques par les collectivités pour entretenir les espaces verts et la voirie est interdite. C'est pourquoi l'IBTN travaille au changement de ses pratiques afin d'assurer un entretien des espaces verts qui combine préservation de la biodiversité et aménagement paysager.

Depuis plusieurs années, le service espaces verts utilise des carburants plus respectueux de l'être humain, de la machine et de l'environnement, ainsi que des machines à batterie.



L'IBTN entretient 127 sites d'espaces verts répartis sur tout le territoire : stations d'épuration (STEP), ZAC, ouvrages de ruissellement, chemins équestres, chemins de randonnée, voies vertes...

Ces travaux d'entretien sont gérés par le service Espaces Verts et le chantier d'insertion du CIAS.

En 2024, la FREDON, mandatée par l'IBTN, a finalisé son étude pour la gestion différenciée de ses sites. Tous les espaces verts relevant de la compétence de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ont été cartographiés sous SIG et compilés dans un atlas cartographique. Celui-ci recense tous les sites, en précisant les services en charge de leur entretien, les surfaces et linéaires à entretenir, ainsi que leurs différents modes de gestion répartis en 3 catégories :

- Site dit « prestige » où l'on privilégiera l'esthétisme.
- Site dit « intermédiaire » où l'on limitera les entretiens tout en gardant un aspect fonctionnel.



- Site dit « naturel » où sera privilégié la sauvegarde de la biodiversité.

Les agents de l'IBTN ont été sensibilisés à la gestion différenciée, à l'optimisation de l'utilisation des machines, ainsi qu'aux règles de sécurité.

Le service Espaces Verts assure aussi la gestion de la lutte biologique de la serre de la station d'épuration de Brionne et la gestion de l'éco pâturage sur les différentes STEP de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

La notion de développement durable est présente également dans le choix des matériaux lors de la réalisation de chantier d'aménagement paysager. En privilégiant, notamment, des végétaux locaux ou peu exigeants en eau, par l'utilisation de géotextile biodégradable, de lames de terrasse composées de matériaux recyclés.



Ex : chantier d'aménagement du Centre d'Affaires

L'acquisition d'un broyeur à branches permet de recycler tous les déchets végétaux, résidus de haie, d'élagage, arbres et branches issus des chutes sur la voie verte. Ces déchets sont revalorisés en paillage dans les massifs, les pieds de mobiliers afin de limiter le désherbage, la prolifération des adventices et également de conserver l'humidité aux pieds des végétaux.



2.3 La gestion des eaux à l'échelle du bassin versant

Contribution aux ODD



2.3.1 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil stratégique de planification de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Il est élaboré par les acteurs locaux (élu, usagers, représentants de l'Etat, etc...).

Le SAGE de la Risle a été approuvé par arrêté inter préfectoral en 2016. Cet arrêté a été annulé par le tribunal administratif de Rouen en 2018 pour vice de procédure. La création des missions régionales de l'autorité environnementale (MRAE) en 2019 permet de pallier ce vice de procédure. L'animation du SAGE était portée par le Département de l'Eure jusqu'en 2016. L'Intercom Bernay Terres de Normandie, de par sa position centrale dans le bassin versant de la Risle et par sa surface importante également sur le bassin, a repris l'animation depuis 2020.

Suite aux élections municipales de 2020, un renouvellement de la Commission Locale de l'Eau a été opéré en septembre 2021. La nouvelle Commission Locale de l'Eau a acté le lancement d'une étude d'élaboration d'un nouveau SAGE.

Ainsi, la rédaction du cahier des charges pour l'élaboration du SAGE a été faite avec une validation lors du bureau de CLE le 02 février 2022. La consultation publique a été lancée début mai. Malheureusement, le marché public a été infructueux.

L'animation du SAGE a été mise en suspens fin aout 2022 avec le départ de l'animatrice, qui n'a pas pu être remplacée en 2023. L'animation a été relancé en 2024 avec l'arrivée d'une nouvelle animatrice en janvier.

Le cahier des charges a été retravaillé courant 2024 en allongeant les délais pour correspondre au délai raisonnable de réalisation. Un travail en partenariat avec l'Agence de l'eau et les services de l'état a été fait pour répondre au mieux à l'ensemble des attentes des partenaires. L'attribution du marché se fera début 2025.

2.3.2 Le contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)

Dans le cadre de son 11^{ème} programme (2019-2024), l'Agence de l'Eau Seine Normandie souhaite renforcer sa politique contractuelle à l'échelle des territoires à travers des **Contrats Territoriaux Eau et Climat (CTEC)**.

Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Le CTEC a été approuvé et signé par l'Agence de l'Eau fin 2020.

En 2022, un avenant au CTEC a été signé pour ajouter la Ville de Bernay en tant que structure compétence pour le volet eau potable, et ainsi financer les opérations liées à la protection du captage d'eau potable des Bruyères.

En 2024, un bilan intermédiaire a été fait, le bilan définitif sera fait au 1^{er} trimestre 2025. Les groupes de travail ont été formé pour l'élaboration du CTEC 2025-2030.

2.4 L'épuration des eaux usées

Contribution aux ODD



Au-delà des obligations réglementaires qui s'appliquent aux usagers, l'assainissement des eaux usées est nécessaire pour restituer une eau dépolluée au milieu naturel. Pour cela, il ne s'agit pas simplement d'évacuer ces eaux « sales », il faut mettre en œuvre un système de traitement qui peut être soit collectif, c'est-à-dire avec la mise en œuvre d'un réseau de collecte dans la rue desservant chaque propriété jusqu'à une station

d'épuration, soit individuel ou non collectif. Il s'agit là de mettre en place un ou plusieurs ouvrages qui auront pour rôle de prétraiter, traiter puis enfin évacuer les eaux rendues acceptables pour l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'Intercom Bernay Terres de Normandie est compétente en matière d'assainissement (collectif et non collectif) sur tout son territoire.

Ainsi, plus de 16 000 installations d'assainissement non collectif et 15 systèmes d'assainissement collectif sur le territoire doivent contribuer au bon traitement des eaux usées produites avant le rejet au milieu naturel.

2.4.1 L'assainissement non collectif

2.4.1.1 Programme de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif

Pour favoriser une mise en conformité des installations, l'Intercom Bernay Terres de Normandie mène des opérations de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique.

Les travaux ont été réalisés sur des zones à enjeux, plus sensibles, notamment les zones situées en tête de bassin versant.

En 2024, une tranche de 45 chantiers a été poursuivie et les piquetages de 25 nouveaux chantiers ont été réalisés (travaux 2025).

Par ailleurs, au total, l'Intercom a réalisé 141 contrôles de bonne exécution dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou de construction neuve menés par les particuliers directement.



Pose d'une filière compacte

2.4.1.2 Diagnostic des installations d'assainissement non collectif

En 2024, environ 3000 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés par le SPANC. Ces contrôles ont pour but d'identifier les installations présentant un mauvais fonctionnement ou un défaut d'entretien.

A l'issue de chaque visite, un rapport est rédigé et envoyé au propriétaire. Selon la classification, le propriétaire peut avoir l'obligation de réaliser des travaux.



Rejet d'eaux usées dans un fossé à ciel ouvert

2.4.2 Assainissement collectif

Un programme de travaux ambitieux doit être mené sur l'ensemble du territoire communautaire afin d'améliorer la qualité de la collecte des eaux usées et leurs traitements. Cela passe par la suppression de rejets directs au milieu naturel, la réhabilitation de réseaux afin de réduire la quantité d'eaux claires parasites, ou la reconstruction de stations d'épuration devenues obsolètes.

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement (PPI). Pour rappel, le PPI est établi à 23 M€ HT.

Conformément au vote du budget, les projets prévus ont bien avancé. Leur état d'avancement est précisé ci après :

- Les travaux de réhabilitation des postes de refoulement : 19 postes sur Bernay et un sur Menneval ont fait l'objet de travaux de réhabilitation, d'aménagement et de sécurisation en 2024, pour un montant total de 535 849,67 € HT ;
- Les travaux de reconstruction de la station d'épuration de Broglie, débutés en décembre 2022, se sont poursuivis tout au long de l'année 2024. La mise en service de la nouvelle unité de traitement a été effective le 25 janvier 2024. Le constat d'achèvement a été prononcé le 26 avril 2024 et la réception avec réserves en date du 3 juillet 2024. Les essais de garanties ont été menés par le bureau d'études SGS du 2 au 6 décembre 2024. Pour rappel, le montant de ces travaux s'élève à 2 096 613 € HT.
- Les travaux de raccordement en domaine privé, débutés en décembre 2022, se sont achevés en février 2024 par la réalisation et la réception des 12 derniers chantiers situés impasse de la Côte Noire à Fontaine l'Abbé. Le coût global de cette opération (106 branchements réalisés) est de 341 620 € HT.
- Les études de conception (maîtrise d'œuvre et études préalables aux travaux) relatives aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées de Nassandres ont été réalisées en 2024, pour un montant total de 76 450 € HT. Le projet prévoit de reprendre le collecteur principal et les branchements rues Saint Denis, Joliot Curie et du 14 août 1944. La consultation des entreprises de travaux a été lancée le 23 octobre 2024. Le marché a été attribué en décembre 2024.
- Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées communautaire tranche 1 (systèmes d'assainissement de Brionne/Calleville, La Neuville du Bosc, Grand Camp et Beaumesnil) a été lancé en décembre 2023. L'état des lieux et la campagne de mesures sont achevés. Les investigations complémentaires (tests à la fumée, inspection) sont en cours et se termineront au cours du 1er trimestre 2025. Le coût de cette étude s'élève à 390 805 € HT.
- Le diagnostic amont concernant la recherche des substances dangereuses dans l'eau, confié au bureau d'études Altéreo s'est achevé en 2024. Cette étude avait pour but d'identifier les sources d'émission des différents micropolluants détectés dans les eaux usées et en sortie de station d'épuration, et de définir un plan d'actions en vue de les supprimer ou à minima de les réduire. Le coût de cette étude s'élève à 207 976 € HT.
- La nouvelle campagne initiale de recherche des substances dangereuses dans l'eau a été confiée au bureau d'études IRH, pour un montant de 34 960 € HT. La première campagne a été réalisée du 6 au 7 novembre 2024.
- Suite aux retraits des agriculteurs, les plans d'épandage des boues des systèmes d'assainissement de Bernay et Harcourt ont été faits au cours de l'année 2024.

La réalisation de ces projets est facilitée par les aides complémentaires de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et du Département de l'Eure.



Station d'épuration de Broglie – avril 2024



Station d'épuration de Broglie – Avril 2024

Le service assainissement collectif a également réalisé :

- **369** contrôles de raccordement de branchement dans le cadre de ventes immobilières, et **42** contre-visites ;
- **92** contrôles de raccordement de branchement dans le cadre de l'opération de réhabilitation du réseau d'assainissement à Nassandres-sur-Risle ;
- Des animations dans les écoles et des visites des stations d'épuration de Bernay et Brionne à destination du jeune public afin de le sensibiliser sur les bons usages du réseau d'assainissement des eaux usées.
- **99** avis dans le cadre de l'instruction de demandes d'urbanisme (CU, PA, PC et DP), **4** réunions de projets d'aménagement, **4** suivis d'exécution de réseaux « privés », et **1** réception de chantier d'opérations de réseaux privés.

2.5 La lutte contre le ruissellement

Contribution aux ODD



2.5.1 Les études de bassin versant

Débutée en juillet 2020, l'étude hydraulique sur le bassin versant de l'Orbiquet a été menée à son terme en 2023. Les propositions d'aménagements à réaliser vont être étudiées afin de programmer des travaux sur la période 2025.

Cette étude a permis de couvrir l'ensemble du territoire de l'Intercom par des études de bassin versant. Ainsi, un programme d'aménagement pluriannuel sera engagé avec une connaissance des problèmes d'inondation sur tout le territoire.

Pour actualiser la connaissance des problèmes hydrauliques sur l'ensemble du territoire, un recensement des dysfonctionnements, débuté en 2019, a été finalisé en 2021 (à partir des données issues des arrêtés Cat Nat 2018).

Un second recensement a été engagé en 2021 suite à de nouvelles inondations ayant eu lieu dans l'année. Ce dernier concerne les communes ayant fait l'objet d'un arrêté Cat Nat en 2021. Ces données seront ajoutées au premier recensement.

Une étude multithématique sur les communes de Bernay et Menneval est en court afin d'appréhender l'ensemble des problématiques liées à l'eau sur ce territoire.

2.5.2 Le programme de travaux

En 2024, plusieurs petits aménagements ont été réalisés.



Aménagement d'un trop plein pour éviter le débordement d'une mare

Suite aux inondations de mai 2024, un recensement des problèmes a été réalisé et sera complété avec des réunions par bassin versant permettant une priorisation des travaux.

Dans l'attente, des travaux localisés sont réalisés pour résoudre des problèmes d'inondation ponctuels.

En 2024, une partie des fossés ruraux a été entretenue par l'IBTN à savoir 40 kms. L'entretien de ces fossés permet de limiter les inondations, surtout en période hivernale.

2.5.3 Intégrer les enjeux du changement climatique dans la gestion du risque inondation

La lutte contre le ruissellement passe aussi par une intégration des enjeux ruissellement dans le SCOT et les documents d'urbanisme afin de limiter l'imperméabilisation dans les aménagements et éviter les constructions dans les zones inondables, ...). Dans ce cadre, un travail spécifique à l'Intercom consiste à transmettre un avis technique sur les risques d'inondation au service « instruction des permis de construire » afin qu'il puisse, en toute connaissance, alerter le pétitionnaire sur ces risques.

3 La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

3.1 Favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi avec les chantiers d'insertion

Contribution aux ODD



Le développement durable est un développement soutenable socialement et écologiquement. Il doit donc répondre aux questions de formation et d'accès à l'emploi pour tous. Le chantier d'insertion constitue un tremplin pour ses bénéficiaires en vue de retrouver une activité professionnelle. C'est un dispositif conventionné par l'Etat (DDETS) et subventionné par le Conseil Départemental pour l'encadrement technique des personnes bénéficiaires du RSA.



Il a pour objectif de permettre à des personnes en difficultés, de retrouver le chemin de l'emploi grâce à l'acquisition de compétences et la valorisation de chacun. La valorisation et l'entretien des espaces naturels constituent l'activité support du chantier.

Par ailleurs, dans un souci d'équité territoriale, ce dernier est amené à intervenir sur l'ensemble des communes du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Chaque commune a la possibilité de solliciter le chantier d'insertion pour un projet à court, moyen ou long terme.

Le chantier d'insertion œuvre aussi bien du point de vue de la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations qu'à l'épanouissement de tous les êtres humains.

- En faveur de la biodiversité :
 - o Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
 - o Fauche alternée ou tardive
 - o Mise en place de niches écologiques sur différents chantiers

- En faveur de l'environnement :
 - o Utilisation d'huile de chaîne biodégradable
 - o Zéro phyto
 - o Broyage de branches pour une diminution de 6 fois le volume à transporter (donc moins de véhicules sur les routes)
 - o Lutte biologique intégrée sous abris (culture en serre)
 - o Les résidus de tonte sont mis en méthanisation



Le bleuet, plante messicole



- Accompagnement social :

- Accompagnement individuel et personnalisé
- Participation à des actions collectives : découverte métiers, sensibilisation aux économies d'énergie, gestion du budget.
- Participation des salariés à des actions transversales.
- Accompagnement afin de lever les freins sociaux pour un retour à l'emploi : aider les salariés à se projeter vers l'après.



3.2 Prendre soin de nos aînés

Les professionnels du maintien à domicile qu'il s'agisse du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ou de la Résidence autonomie Serge Desson à Beaumont le Roger explorent un domaine d'actions issues des enjeux environnementaux. Ainsi, ces professionnels s'emploient à promouvoir les changements de comportement.

3.2.1 La résidence autonomie Serge Desson

3.2.1.1 Matériel médical

Le besoin d'être aidé pour les actes de la vie quotidienne change considérablement le mode de vie des personnes âgées et modifie leur façon de consommer. Chez les personnes aidées, la perte évolutive de la mobilité constitue une particularité ayant un impact sur la production de déchets. En effet, le matériel médical est, en fait, considéré comme un déchet potentiel. Au fur et à mesure que la personne âgée perd de l'autonomie, elle s'équipe en matériel médical pour plus de confort et de mobilité. Ces objets acquis neufs, la plupart du temps, s'accumulent progressivement au domicile. Lors de l'entrée en établissement de la personne âgée ou lors de son décès, l'ensemble de ces équipements constitue des objets encombrants dont les familles ne savent généralement pas quoi faire et mettent au rebut. Les agents du service autonomie s'attachent à redonner une seconde vie à ces équipements par le don ou le réemploi entre bénéficiaires ou résidents. L'attachement à la personne aidée, la volonté de lui rendre service, la solidarité pour les personnes les plus démunies, favorisent la cohésion sociale sur notre territoire.

Devenir acteur de son espace de vie : « un jardin vivant », appel à projet financé par la conférence des financeurs du Conseil Départemental de l'Eure

Le parc de la résidence constitue un lieu de bien être pour l'ensemble des usagers. Dans un parc arboré aménagé pour se promener, le site invite à la contemplation et la déambulation. Néanmoins pour favoriser sa fréquentation il convient aux usagers de se l'approprier. Si des créations artistiques réalisées par nos aînés sont installées dans le parc, il convient de susciter la curiosité. Ainsi ce projet place le bénéficiaire acteur de son espace tout en favorisant la stimulation sensorielle et émotionnelle.

Des choix de végétaux en adéquation avec leur environnement. Pour l'espace sous-bois, ombragé avec les pots « champignons, hibou et escargot » a été planté :

- Fougère : résistante aux maladies et aux ravageurs, participe à la création d'humus, riche pour le sol, plante hôte pour l'accueil de la biodiversité, vivace et couvre sol.
- Heuchère : résistante au froid, feuillage coloré, floraison estivale, vivace et couvre sol.
- Bruyère : plante mellifère, floraison printanière ou estivale, vivace et couvre sol.
- Lierre rampant : résistant au froid et aux maladies, accueil de la biodiversité, persistant vivace et couvre sol.

Les plantes, vivaces, ont été choisies pour leur résistance et leur durabilité. Toutes les plantes choisies sont des variétés qui s'étoffent peu à peu pour former une véritable couverture de sous-bois, densité permettant, à terme, le maintien de l'humidité du sol et la protection des micro-organismes du sous-sol, nécessaires à sa fertilité. Toutes les plantes constituent un habitat pour les insectes et la macro-faune auxiliaires de tout écosystème. Les floraisons participent aussi à l'attraction des pollinisateurs. La diversité d'un écosystème est la garantie de son équilibre.



C'est dans ce contexte que ce projet s'inscrit dans une démarche du bien vieillir.

3.2.1.2 *Accompagnement de la perte d'autonomie et réduction des déchets*

Les aides à domicile assistent les personnes âgées sur la plupart des activités du quotidien, elles élaborent des aides qui reposent sur des relations de confiance, elles suivent de très près l'évolution de leur état de santé, elles connaissent leurs envies, leurs goûts et leurs besoins : elles disposent de nombreux leviers pour agir sur l'organisation de la vie quotidienne. Ainsi, les aides à domicile assurent le tri des déchets lors de leurs missions quotidiennes au domicile, la gardienne de la résidence autonomie accompagne les résidents au local de tri pour s'assurer des bons gestes de la personne âgée. La sensibilisation des usagers au quotidien favorise le changement des habitudes de vie et les pratiques des usagers.

3.2.2 Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

3.2.2.1 *Professionnalisation des intervenant(e)s à domicile*

Le recours à l'intervention d'une aide à domicile est souvent une nécessité pour des personnes seules ou en difficulté temporaire. Ce soutien permet à ces personnes fragiles de poursuivre une existence plus sereine grâce à une assistance pratique dans les tâches quotidiennes, à un accompagnement dans la vie sociale et bien souvent, aussi, à un soutien moral et psychologique.

De par son aide dans l'accomplissement de tâches utiles du quotidien, l'aide à domicile accompagne la personne âgée dans son projet de vie à domicile et lui permet de maintenir et favoriser une vie sociale.

Aussi, afin de pouvoir faire face à des missions de plus en plus spécifiques nécessitant une grande prise en compte de la dimension humaine, les auxiliaires de vie sont invitées à suivre des formations afin de contribuer à leur bien-être professionnel ainsi qu'à celui des bénéficiaires du service.

Dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), le conseil départemental a renforcé la valorisation des métiers du grand âge en permettant l'amélioration de la qualité de vie au travail des intervenants.

La formation des personnels est indispensable pour les aider à accomplir leurs différentes missions au quotidien, c'est aussi veiller au maintien de leur capacité à occuper leur emploi, au regard notamment de l'évolution du métier liée à la grande dépendance. Néanmoins les formations doivent être organisées de façon à faire corroborer activité et formation, sinon la formation s'avère impossible. La formation doit être adaptée

aux difficultés du quotidien ; absences, difficultés de recrutement mais surtout pas abandonnée à cause des problématiques précitées.

Les professionnels accompagnant les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées sont particulièrement exposés aux risques de maladie professionnelle et d'accident du travail.

Le SAAD s'attache à mettre en place des formations de Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1).

Le coût des formations ne doit pas être un frein supplémentaire, le SAAD a donc œuvré à la mise en place d'une convention de partenariat avec un fournisseur de matériel médical permettant de former les personnels à l'utilisation des matériels pouvant être installés à domicile. Suite à ce retour d'expérience positif le SAAD souhaite développer ce partenariat par la mise en place d'un appartement pédagogique à la Résidence Serge Desson afin de faciliter le déploiement des formations pour l'ensemble des agents.

3.2.2.2 La télégestion mobile

Tous les agents du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile intervenant à domicile sont concernés par la télégestion mobile. La qualité des services rendus auprès des bénéficiaires repose essentiellement sur la continuité et l'effectivité des prestations, le passage d'un système de télégestion fixe à un système de télégestion mobile a pour objectif de l'améliorer.

Le nouvel applicatif mis en place sera dorénavant le seul et unique moyen d'enregistrement des temps de prestations réalisés par les intervenants à domicile. Il permet ainsi une transparence totale sur la présence des agents sur leurs lieux d'intervention ou de visite.

Avant la mise en place de ce dispositif, la majorité des informations ascendantes ou descendantes, entre les agents de terrain et ceux de la planification, était transmise par voie orale, par échange de documents, par mail, par SMS ou par courrier, donc en utilisant de multiples canaux différents.

L'entrée dans ce nouveau dispositif permet une uniformisation du canal de communication et augmente de manière conséquente la possibilité d'entrée en contact avec chacun des acteurs de la structure, fluidifiant et accélérant le transfert des informations.

3.2.2.3 Bulle d'Air

Le dispositif « Bulle d'Air » est un service innovant de répit à domicile pour les proches aidants intervenant auprès de personnes en situation de dépendance. C'est une formule de « balluchonnage à la française ».

Devant les résultats du diagnostic des besoins sur les territoires de l'Eure et l'intérêt convergeant du projet auprès des différents acteurs du département, la MSA Haute-Normandie, en partenariat avec le Conseil départemental, l'Agence Régionale de Santé et le C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, déploie le service sur l'ensemble du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et sur les EPCI avoisinantes.

Ce service est désormais labellisé « Bulle d'Air ».

3.3 Une action publique participative et de proximité

Contribution aux ODD



3.3.1 Le conseil de développement (CODEV)

Mis en place dans les EPCI de plus de 20 000 habitants dans le cadre de la loi NOTRe « Le Conseil de Développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre ».

La mise en place de cette nouvelle forme de dialogue entre élus, citoyens, et société civile constitue une opportunité pour partager, de manière citoyenne, participative et démocratique, les grands enjeux du territoire et ainsi renouveler la confiance entre élus et citoyens.

Le Conseil de Développement est composé de citoyens bénévoles, représentants les milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Les modalités de leur désignation sont fixées par l'organe délibérant de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Le CODEV est constitué de 20 membres répartis en trois collèges. Au total, 10 réunions ont été organisées.

3.3.2 La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Les EPCI de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de mettre en place une CCSPL pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers, par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales.

Cette commission répond aux principaux objectifs suivants :

- Moderniser la gouvernance et le management des services publics locaux, améliorer la qualité et l'efficacité des services publics,
- Placer l'utilisateur au cœur des missions de services publics locaux, développer une culture de l'utilisateur, mieux prendre en compte les attentes et les aspirations des usagers,
- Contribuer à la lisibilité et à l'efficacité de l'action publique afin d'instaurer une confiance renouvelée entre l'institution et les citoyens.

La CCSPL a été réunie le 11 juin 2024 pour présenter les rapports annuels des services assainissement collectif, assainissement non collectif, déchets ménagers, de la régie de transports et le mode de gestion du futur centre aquatique.

3.4 Informer et accompagner les citoyens

Contribution aux ODD



3.4.1 Les Frances Services : des services publics plus proches des habitants

Avec l'accélération de la dématérialisation des procédures et le déploiement des services publics numériques, certaines personnes peuvent se sentir démunies pour s'approprier et profiter de ces nouveaux outils.

Aider l'utilisateur à manipuler les outils de l'e-administration pour accéder aux services souhaités sans que la procédure dématérialisée soit un obstacle constitue un enjeu prégnant pour le territoire. Pour cela, différentes actions ont été engagées et doivent se poursuivre pour d'une part, accompagner les personnes qui ont besoin d'aide sur ces nouveaux usages et d'autre part, inscrire le territoire dans cette dimension numérique pour profiter des nouveaux services.

3.4.2 L'Inclusion numérique

« Aujourd'hui, 13 millions de Français se disent éloignés du numérique : ils n'utilisent pas ou peu internet et se sentent en difficulté avec ses usages. »

Les agents des France services sont confrontés à ce problème quotidiennement.

Pour répondre à cette problématique, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a déposé une candidature pour accueillir un conseiller numérique.

Aussi, depuis juillet 2021, la collectivité dispose d'un Conseiller numérique.

Il permet de proposer des ateliers numériques pour les usagers non autonomes qui ne savent pas allumer un ordinateur, ni utiliser une souris, ni le clavier.

3.4.3 Le service Info Jeunes Bernay Normandie

Le C.I.A.S, au travers du service Info Jeunes Bernay Normandie (unique structure Information Jeunesse à l'ouest du département de l'Eure), travaille à la réflexion d'accompagnement au plus large et sur l'ensemble du territoire, de par les dispositifs portés : bourse aux permis, BAFA « citoyen », relais « Baby-sitting », les Promeneurs du net et la boussole des jeunes.

4 La satisfaction des besoins essentiels et l'épanouissement de tous les êtres humains

4.1 Des politiques qui se structurent à l'échelle du territoire...

Contribution aux ODD



4.1.1 La politique éducative et sociale

En 2022, l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est dotée d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de 5 ans. Il s'agit d'une convention passée dans un premier temps avec la Caf de l'Eure qui a une vocation stratégique et qui succède administrativement au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le travail de diagnostic et d'analyse mené avec les élus, les techniciens et les partenaires institutionnels a permis de définir l'enjeu central à travailler dans le cadre de cette CTG : le vivre-ensemble.

Par la signature de cette Convention Territoriale Globale, l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'engage à définir en 2025 son Projet Educatif et Social Local (PESL). Ce projet est élaboré avec la participation d'un maximum de parties prenantes pour créer des changements significatifs sur le territoire en élaborant des solutions qui traversent tous les champs d'action et doit faire l'objet d'un suivi pendant son déroulé et d'une évaluation à son issue.

Un agent chargé de coopération territorial anime ce Projet Educatif et Social Local, appuyé par des chargés de coopération thématiques experts de leurs sujets.

4.1.2 La politique Santé

L'Intercom Bernay Terres de Normandie définit sa politique de santé par le biais du Contrat Local de Santé (CLS). Le CLS, porté conjointement avec l'Agence Régionale de Santé, est un outil qui vise à réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé en mettant en place un programme d'actions avec les acteurs de la santé, du social et du médico-social.

Pour répondre au mieux aux besoins des habitants, un diagnostic et des ateliers participatifs se sont déroulés sur 2022-2023. Ce travail a permis de définir un programme d'actions autour de 4 axes :

1. La prévention de la nutrition : une alimentation saine et équilibrée et une activité physique.
2. La prévention des conduites addictives (en lien également le CISPDR).
3. Le bien-être et la santé mentale des enfants et des jeunes.
4. L'offre de soins : renforcer et développer l'attractivité du territoire pour attirer des professionnels de santé.

Le CLS a été signé le 17 octobre 2024 par l'ARS, la Région, le Département, la MSA, la CPAM, le Nouvel Hôpital de Navarre, le CHI de Bernay, l'Education Nationale et la ville de Bernay.

Parallèlement à ce travail autour de la rédaction du CLS, des actions ont eu lieu en 2024 avec :

L'ouverture le 04 mars 2024 de la cabine ophtalmologique Doctovue au sein CCRIL à la Trinité-de-Réville. L'inauguration a eu lieu le 13 juin. Au 13/11/24, 321 patients ont suivi une consultation et 37 d'entre eux ont été reconvoqués suite à la détection de pathologies pouvant avoir un impact médical fort (cataracte, glaucome, hypertension oculaire, etc.)

La mise en place de deux sessions de formation autour des conduites addictives dans le cadre de l'Appel à Projet MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les drogues et les conduites addictives) pour lequel l'IBTN a été lauréate. Deux autres sessions de formation se dérouleront en 2025.

La mise en place de formation « nutrition précarité » dans le cadre du projet Mieux Manger pour Tous porté par le Programme Alimentaire Territorial de l'IBTN. Sur chaque bassin de vie de l'IBTN, des agents ont été formés pour animer des ateliers culinaires auprès des bénéficiaires des paniers solidaires.

Les journées santé des femmes organisées par l'association ONCO Normandie et pour lesquelles l'IBTN a été partenaire, se sont déroulées sur Bernay et Montreuil-l'Argillé les 04 juillet et 26 septembre. 52 femmes ont bénéficié d'une mammographie (dans le mammobile du Département), 25 d'un frottis et 28 tests de dépistage du cancer colorectal ont été remis.

Le colloque organisé à Mesnil-en-Ouche par la mutualité française en partenariat avec l'IBTN sur la « santé mentale et périnatalité : prévenir, repérer, aborder et orienter ? » suivi d'une journée de sensibilisation et d'un accompagnement des professionnels pour la mise en œuvre de projets autour de la santé mentale.

La formation des agents de la petite enfance sur la thématique du développement de l'enfant dans le cadre des 1000 premiers jours autour de 3 thématiques : le développement neuropsychologique et affectif du jeune enfant, les émotions du jeune enfant, l'aménagement des espaces de jeu.

Les bilans santé de la MSA avec la mise à disposition de l'appartement du PRE situé au sein du quartier du Bourg le Comte de Bernay. 18 assurés de la MSA en rupture de parcours santé, ont pu bénéficier d'un bilan.

4.1.3 La politique de la ville

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.

Elle se formalise par le Contrat de ville, signé pour la période 2024-2030. Il s'agit d'un contrat unique et global, signé à l'échelle intercommunale. Il doit permettre de mobiliser l'ensemble des politiques publiques de droit commun, notamment l'éducation, la santé, l'emploi, la justice.

Il doit permettre, autour d'un projet partagé par l'ensemble des acteurs du territoire, d'articuler de façon cohérente les enjeux de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain.

Depuis 2018, l'Intercom Bernay Terres de Normandie est chargée de piloter et d'animer les actions destinées aux habitants du quartier prioritaire de la politique de la ville « Bourg-le-Comte ». À partir de 2024, cette compétence s'est étendue également aux habitants du quartier du Stade à Bernay.

De ce fait, la collectivité et les partenaires organisent des actions sur plusieurs thématiques : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain.

En 2024, 18 actions ont été réalisées par 11 porteurs de projet.

Le volet éducatif du contrat de ville est le dispositif « Programme de Réussite Educative » (PRE). Ce dernier est porté par le Centre Intercommunal d'Action sociale. Le PRE consiste à susciter des réponses et des solutions, individualisées et appropriées, dans un parcours déterminé, aux problèmes rencontrés par l'enfant et l'adolescent dans son environnement social, familial, scolaire ou repérés dans sa propre personnalité. Ce n'est pas l'élève qui est pris en compte mais l'enfant.

En 2024, le PRE a proposé 12 actions comme « exprime-toi et gagne confiance en toi », « médiation animale », « découvre des sports et bouge ton corps », « lutte contre le non recours au soin », « un temps pour s'évader » ...

4.1.4 La politique de sécurité et de la prévention de la délinquance

La LOI de Mars 2007 impose aux communautés d'agglomération la mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation en donnant du corps à la compétence « animation et coordination des dispositifs de prévention de la délinquance » attribuée aux intercommunalités, à travers notamment :

- Observation des phénomènes de délinquance.
- Mutualisation sur les thématiques qui sont d'intérêt commun et notamment pour le développement des dispositifs qui concernent l'ensemble des communes et des représentants de l'État (Travail d'intérêt général...).
- Mise à disposition de ressources pour les communes : formation, conseils juridiques ...
- Partage d'expériences et interconnaissance des acteurs du territoire de la prévention et de la sécurité, notamment via l'animation du réseau de coordonnateurs prévention-sécurité du territoire de ressort.

C'est pourquoi en 2021, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a signé la stratégie intercommunale de sécurité et de la prévention de la délinquance par son président, la Procureure de la République et la Sous-Préfète de l'arrondissement de Bernay.

3 priorités ont été définies :

1. Violences intrafamiliales et sexuelles
2. Addictions et conduites à risques
3. Incivilités et tranquillité publique

Cette stratégie se formalise par la mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPD). Il constitue l'instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité autour desquelles doivent se mobiliser les institutions et organismes publics et privés concernés.

Il favorise l'échange d'informations concernant les attentes de la population qu'il exprime en tenant compte de la spécificité des quartiers, et peut définir des objectifs à atteindre grâce à l'intervention coordonnée des différents partenaires. La nature et les modalités d'engagement des moyens des services de l'Etat, notamment de la police et de la gendarmerie, et des collectivités restent toutefois de la seule responsabilité des autorités concernées.

Au titre de la prévention de la délinquance, le conseil dresse le constat des actions de prévention existantes et définit des actions et objectifs coordonnés dont il suit l'exécution. Il encourage les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes, la mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération ainsi que des mesures sociales, sanitaires et d'insertion favorisant la prévention de la récidive.

Le 13 février 2024 s’est tenue la première journée des « Rendez-vous de la prévention et de la sécurité », destinée aux élus et aux secrétaires de mairie du territoire.

Au programme :

- **Une pièce de théâtre** intitulée « Je me porte bien », abordant le thème des violences intrafamiliales (VIF), suivie d’un échange avec des professionnels pour répondre aux questions.
- **Une conférence** intitulée « Le maire face aux conduites addictives », proposée par l’ARS en partenariat avec Adissa.
- **Une table ronde** animée par la brigade CNTECH de la gendarmerie d’Évreux, portant sur les cybermenaces.

Des stands étaient installés dans le hall de l’accueil selon les trois thématiques : une exposition sur les VIF fait par et pour les Maires, un stand sur les addictions, un stand de la gendarmerie, un stand de l’hébergement d’urgence (115).

4.2 L’enfance jeunesse : accompagner les nouvelles générations

Contribution aux ODD



4.2.1 Les Etablissements d’Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Les trois structures ont favorisé la mise en place de petits gestes quotidiens en lien avec le développement durable et qui, de par leur répétition, sont devenus des habitudes, des bonnes pratiques :

Les trois structures ont favorisé la mise en place de petits gestes quotidiens en lien avec le développement durable et qui, de par leur répétition, sont devenus des habitudes, des bonnes pratiques :

Le tri sélectif est effectué au sein des structures,

Les professionnel(le)s sont sensibilisé(e)s et dorénavant acteurs dans le fait d’éteindre les lumières, gérer la température des pièces,

Des carrés de coton ont été cousus par une professionnelle bénévole avec du tissu de récupération pour l’hygiène du visage des enfants afin de renouveler le stock,

L’achat de surchaussures lavables pour que les parents puissent entrer dans les structures, ce qui a entraîné l’arrêt de surchaussures jetables,

Des réparations de gigoteuses et bavoirs sont faites régulièrement par des professionnel(le)s bénévoles

Les multiples savons et produits corporels ont été remplacés par une seule base lavante à base de savon sur toutes les structures.



4.2.2 Les Relais Petite Enfance (RPE) et Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Les RPE et LAEP s'inscrivent dans des actions et gestes quotidiens en faveur du développement durable, tel que :

SENSIBILISATION quotidienne :

Autour du tri des déchets ménagers : papier, carton, recyclables

De la gestion des lumières en privilégiant au maximum la lumière naturelle

De veiller à éteindre les ordinateurs, photocopieurs, imprimante et tout appareil électrique de type cafetière, plastifieuse... dès que possible

Mutualisation des projets, des lieux et du matériel.

De proposer à une température adaptée des espaces, sans surchauffage

COMMUNICATION/ TRANSMISSION/ PARTAGE D'INFORMATIONS :

- Envoi de mails groupés, afin d'éviter les supports papiers ou de type flyers
- Invitation pour réunions thématiques
- Mise à disposition de fiches techniques (atelier fabrication maison de liniment, gel douche, liquide vaisselle, lessive...)

4.2.3 Les accueils de loisirs et les accueils périscolaires



Les accueils périscolaires ainsi que les accueils de loisirs du C.I.A.S. ont inscrit en filigrane de toutes leurs actions les grands principes du pilier social du développement durable.

Il s'agit de lutter contre les inégalités sociales, d'assurer le bien-être de tous les enfants fréquentant les structures quelque soit le milieu dans lesquels ils vivent afin de répondre à leurs besoins : sécurité

affective, bienveillance, accès à une alimentation saine, à des activités culturelles et sportives épanouissantes.

Les valeurs de respect de l'autre, de solidarité et de bien-vivre ensemble sont placées au cœur des pratiques afin de favoriser la cohésion sociale.

Actions réalisées en 2024 :

Création de cabanes, coin lecture en bois

Activités manuelles avec des matériaux de récupération

Partenariat jardin entre ALSH et l'école de Neuville sur Authou

Festival cohés'arts à Brionne, fabrication d'instruments de musique en bois

Mise à disposition de fleurs et plantes par le chantier d'insertion pour les ALSH

Fabrication et installation de cabanes à hérissons

Extraction de miels avec un apiculteur

4.3 La politique culturelle, sportive et éducative

Contribution aux ODD



Le dynamisme territorial passe aussi par sa capacité à soutenir une offre culturelle de qualité, diversifiée et de proximité, accessible à tous et en particulier aux jeunes. Pour cela, différentes actions ont été initiées et vont se structurer au fur et à mesure de l'avancement des dispositifs contractuels et des projets engagés.

4.3.1 Les actions culturelles et sportives

4.3.1.1 Les actions culturelles

Tous les événements du projet culturel sont accessibles à tous les publics et sont gratuits. Ils participent à la lutte contre les inégalités et s'inscrivent dans le respect des droits culturels.

Les appels à projet sont dématérialisés et mis en ligne sur le site Internet de la collectivité.

Lors des projets phares (le Sentier d'art, le Conte musical, le Festival des arts numériques), le service coordonne la médiation culturelle en proposant des rencontres entre les artistes et les publics (scolaires, collégiens, lycéens, personnes âgées et aussi les publics empêchés).

Chaque inauguration ou cérémonie se base sur des principes :

- Développer et soutenir les filières agricoles durables de proximité avec les producteurs locaux et ainsi favoriser les circuits courts,
- Réduire la production de déchets en privilégiant les matériaux réutilisables (nappe en tissu, verres et pichets à eau réutilisables, utilisation de l'eau du robinet, ...)
- Le service favorise la mobilité durable en utilisant les transports en commun et le co-voiturage des artistes et des agents.

Sentier d'art :

Les appels à projet du Sentier d'art intègrent des principes de développement durable :

- Choix des matériaux peu consommateurs d'énergie et non polluant pour l'environnement ;
- Récupération des matériaux, partenariat avec le SDOMODE et la Ressourcerie, les agriculteurs locaux pour récupération des matières végétales ;

- Installation des œuvres respectueuses de l'environnement où elles sont exposées, respect de la biodiversité ;
- Actions pour favoriser la cohésion sociale ;
- Production et consommations responsables ;
- Animations autour de la biodiversité afin de sensibiliser le public.

4.3.1.2 Les actions sportives

La politique sportive se concentre essentiellement sur le centre aquatique et le projet de construction d'un nouveau centre aquatique.

Tout au long de l'année 2024 ont été proposées :

- Des activités intercommunales : aquagym, aquabike, leçons d'apprentissage ou de perfectionnement adultes et enfants, bébé nageur, post et pré-natal, séniors, aquasanté, natation loisirs adultes et enfants, aquaphobie.
- Des activités associatives : Aquagym, aquabike, plongée sous-marine, natation sportive, école de natation, natation synchronisée, sauvetage aquatique (formations BNSSA), triathlon.

Pendant les vacances scolaires, des animations intercommunales spécifiques appelées « aquavacances » sont proposées pour différentes tranches d'âge : Jardin aquatique, queue de sirène, paddle, chasse au trésor, tir sur cible, Pâques en couleur et Halloween.

4.3.2 Les animations sportives scolaires

Dans le cadre de l'accueil réglementaire des élèves, en 2024, le centre aquatique a accueilli 129 classes issues de 42 écoles, 29 classes issues de 6 collèges, 1 classe de l'IME. Afin de lutter contre les noyades et de développer le Savoir Nager, dans le cadre du dispositif Aisance aquatique le centre nautique a accueilli 157 élèves issus de 4 écoles (projet IBTN) et 38 élèves issus d'une école (projet FFSS).

4.3.3 Les animations en milieu scolaire

Chaque année l'Intercom propose aux écoles du territoire des animations pédagogiques dans différentes thématiques afin d'accompagner les enseignants sur des projets spécifiques en matière sportive, culturelle, artistique et de développement durable. Cet accompagnement passe par un appel à projet annuel pour sélectionner les projets qui répondent aux objectifs définis par l'Intercom.

4.3.3.1 Volet Sport

Sur l'année scolaire 2022-2023, 78 classes ont bénéficié des interventions sportives, soit 1500 élèves environ.

- Jeux de coopération
- Jeux d'opposition
- Biathlon
- Athlétisme
- Course d'orientation

La première édition des « Olympiades » a réuni, en 2024, 400 élèves des écoles maternelles du territoire.

4.3.3.2 Volet Culture

Des actions de médiation culturelle ont été menées par divers projets :

- Le sentier d'art, permettant aux enfants d'accueillir des artistes et de participer à la création d'œuvres dans un milieu ouvert, en grande partie en forêt et sur une voie verte.
- Le conte musical, création mêlant l'écriture, la musique et les arts plastiques. 3 classes ont participé à ce projet sur toute l'année scolaire. 4 semaines de résidences ont été proposées, amenant à 6 restitutions.
- le festival des arts numériques et de musique électronique : une micro-folie mobile (musée numérique) a été accueillie pendant le festival, avec plus de 400 visiteurs sur 4 jours dont une journée dédiée aux publics scolaires des quartiers prioritaires.

4.3.3.3 Volet Musique

- Plus de 50 projets ont été menés sur l'ensemble du territoire par les intervenants en milieu scolaire. Les thématiques sont très variées (autour du bal, d'esthétiques musicales différentes par exemple).
- 6 orchestres à l'école sont présents sur le territoire. Ils permettent à 6 classes d'apprendre un instrument de musique à raison de 2h par semaine sur le temps scolaire dans leurs écoles. Les professeurs du réseau du conservatoire et des écoles de musique de l'IBTN sont chargés de l'enseignement artistique. En 2024, un orchestre-fanfane a été créé dans un lycée.
- L'accueil des scolaires est une opération qui permet de sensibiliser entre 250 et 300 enfants des écoles primaires (fin cycle 2, début cycle 3) du territoire, de leur faire découvrir et pratiquer un instrument sur une courte période (6 séances par classe)
- Le réseau du conservatoire et des écoles de musique propose une saison musicale qui se déplace au plus près des habitants. La saison est décentralisée et permet de toucher le public au plus proche de son habitat. 82 auditions /concerts ont été proposés sur l'année scolaire 2023/2024.
- Pour l'enseignement artistique, l'acquisition d'instruments de seconde main est privilégiée afin de minimiser les impacts environnementaux

4.3.3.4 La promotion de la lecture

La promotion de la lecture dans les écoles est réalisée soit par le prêt de livres et/ou la mise en place de projets autour de la lecture :

Redécouvrons les contes traditionnels

Le roman policier

Le plaisir de lire

Zoom sur les couvertures de livres

L'antiquité et la mythologie

Découverte des continents, pays, coutumes

Découvrir la culture européenne et française (les littoraux) en lien avec le projet TARA en Europe

Le petit débat philosophique en maternelle

Le sport et la santé dans les livres

Voyage à travers les contes et les légendes dans les pays participants aux JO

Découverte de la mythologie et de l'antiquité avec le sport JO

Littérature dans le monde et l'acceptation de la différence

Autour du monde

Jeux Olympiques

Le vivre ensemble et le sport dans la littérature

Autour des livres sur les JO, le sport, les continents

Sur l'année 2023-2024, 40 classes soit 650 élèves environ ont bénéficié de la promotion de la lecture.

A partir de janvier 2024, l'Intercom a par ailleurs conduit un diagnostic sur les pratiques de lecture en vue de construire un Contrat Territoire Lecture à partir de 2025.

4.3.3.5 Volet numérique

2 agents de la collectivité interviennent dans les écoles sur la découverte et l'utilisation d'outils numériques.

Sur l'année scolaire 2023-2024, 127 classes ont bénéficié des interventions numériques.

- Découverte des outils
- Création d'un livre numérique
- Utilisation de robot éducatif
- Création de diaporama...

4.3.3.6 Volet Education Développement durable

6 écoles maternelles et primaires ont bénéficié d'interventions sur le thème du développement durable dans le cadre de leurs projets pédagogiques sur l'année 2023-2024.

Les thématiques d'interventions sont :

- Réalisation d'activités faisant émerger les principales étapes du développement du végétal dans une situation d'observation du réel ou sur une image ;
- Dans le cadre du projet NEFLE, accompagnement à l'organisation des plantations et utilisation des légumes suivant la saisonnalité ;
- Les différentes formes d'énergie. Les besoins de l'homme en énergie. La répartition des énergies en lien avec la géographie ;
- Réfléchir, concevoir et mettre en place des actions qui permettraient de favoriser la biodiversité au sein de l'école (construction et installation de nichoirs ou de mangeoires) ;
- Prendre conscience de la complexité et de la fragilité de l'environnement ;
- Créer un imagier présentant des actions à réaliser au quotidien pour économiser l'énergie à l'école et à la maison.

Sur la période 2023-2024, 12 classes ont bénéficié des animations environnementales.

4.3.4 Les évènements sportifs annuels

4.3.4.1 Le triathlon scolaire

La 5ème édition du triathlon en 2024 a eu lieu au stade d'athlétisme de Bernay. En résonance avec les JO de Paris, l'évènement a pris une ampleur importante avec la participation de plus de 1000 élèves.

L'évènement s'est déroulé sur 5 journées complètes avec accueil le matin, découverte du site, explication des différents parcours, pique-nique et épreuves.

Objectif :

- Donner le goût du sport en partageant des épreuves avec ses camarades.
- Clôturer les cycles « savoir nager », « savoir rouler » et « endurance » réalisés sur le temps scolaire
- Concourir avec un athlète professionnel
- Partenariat entre l'IBTN, la ville de Bernay, l'Education nationale, la ligue de Normandie de triathlon, Arkéma, la gendarmerie nationale, l'hôpital de Bernay, la mission locale de Bernay, SCB Sauvetage Aquatique et la Ressourcerie.

1048 élèves du territoire IBTN du CM1 à la 6è, de 12 écoles primaires et 2 collèges du territoire ainsi que 5 écoles primaires et 2 collèges de Bernay, et 92 élèves de 12 centres de loisirs et de l'ITEP de Serquigny ont été accueillis.

Les enseignants ont répondu à l'appel à projet et les enfants se sont engagés à remplir un « contrat moral » avec des distances dans chaque discipline à respecter (Natation, vélo, course à pied).

Chaque participant est récompensé avec une médaille et un diplôme avec ses résultats.

Ce projet s'inscrit dans une démarche « Zéro déchet » avec goûter offert (Circuits courts, producteurs locaux), ecocup...

Ceux qui le peuvent viennent à pied ou à vélo pour limiter l'impact des transports, accompagnés par la Gendarmerie Nationale ou la police municipale : 5 écoles primaires et 2 collèges.

Un atelier de sensibilisation sur la sécurité routière a été proposé tout au long de la semaine par la Gendarmerie Nationale. Un atelier sur le bien-manger et santé/sport a été proposé par l'hôpital de Bernay.

4.3.4.2 Le triathlon UNSS

La 2ème édition du triathlon UNSS a eu lieu en 2024 au stade d'athlétisme de Bernay pour les centres de Loisirs et les pôles ados (80 participants). C'est une épreuve du championnat départemental UNSS, labellisée Terres de jeux.

4.4 L'animation de la vie sociale au C.C.R.I.L.

Contribution aux ODD



L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation et de participation des habitants ainsi que sur des interventions sociales. Son développement s'appuie sur des équipements de proximité que sont les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Ces derniers contribuent à l'enrichissement de la vie sociale

car ils ont vocation à renforcer les liens et les solidarités, à proposer une offre de services utiles à la population, à favoriser le « mieux vivre ensemble » et l'accès aux loisirs et aux vacances, à soutenir la fonction parentale et à permettre une appropriation de l'environnement et du cadre de vie.

L'Espace de Vie Sociale situé au sein du Centre de Culture, de Ressources, d'Initiatives et de Loisirs (C.C.R.I.L) à la Trinité de Réville est organisé autour de 4 pôles :

- Education à l'environnement et au développement durable notamment autour de la zone humide du C.C.R.I.L qui est intégrée au Site Natura 2000. L'antenne Nature de la Maison des Jeunes et de la Culture de Bernay assurait l'animation des actions environnementales à destination des scolaires, des enfants, des familles et du tout public jusqu'en 2019, via une convention. Désormais les actions environnementales sont déployées conjointement avec le pôle Cadre de vie durable de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.
- Ressources - Multimédia qui gère l'accueil des usagers, la gestion de la borne informatique ainsi que le prêt ou location de salles et du Point Accueil Jeunes.
- Le pôle Animation - Culturel est à l'origine de la mise en place de nombreux ateliers et activités variées : informatique, country, sophrologie, anglais, tapisserie.....
- Point Accueil Jeunes (P.A.J) est un lieu qui permet de camper dans un cadre naturel riche. Il a été conçu à destination des enfants et des jeunes sous couvert d'un organisme.



L'Espace de Vie Sociale a pu mettre en œuvre les animations prévues au programme 2024 :

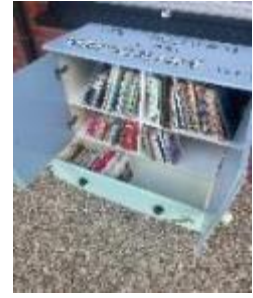
- Mercredi 30/01, 19/02, 11/03, 8/04 : Atelier cosmétiques et produits ménagers faits maison
- Mercredi 27/03 : Troc Party
- Vendredi 29/03 : Chasse au œufs de Pâques
- Samedi 13 et dimanche 14 avril : Exposition peinture Larysa Polevych
- Dimanche 16 juin : fête Normande 7ème édition
- Mercredi 20 octobre : ciné Gouter "les ours glouton"
- Mardi 19 novembre et vendredi 6 décembre : Graine d'avenir ateliers cuisine cuisson riz et œufs
- Mardi 25/06, mercredi 03/07, vendredi 2/08, vendredi 9/08, vendredi 19/08 et mardi 27/08 : atelier cuisine "mieux manger bouger "
- Mercredi 11 décembre : spectacle LAEP/RPE

Ateliers de janvier à décembre :

- Mercredi en famille (arrêt en juin)
- Relaxation et bain sonore
- Café tricot
- Graine d'avenir
- Shiatsu
- Mary poppins cours d'anglais
- Happy valley country
- Marche douche (arrêt en juillet)
- Les texturières
- Atout crin
- Peinture avec Larysa
- Ateliers numériques informatiques
- Qualité de l'air

Le centre social et Doctovue ont été inaugurés le 13/06/2024.

Par ailleurs, des boîtes à livres ont été créées et déposées à l'extérieur du CCRIL. L'ameublement a été récupéré en déchèterie, décoré par les enfants de l'accueil de loisirs et rempli par les habitants du territoire.



L'objectif est de donner les livres plutôt que de les jeter. Cela donne un sens concret à la notion de « durabilité » (donner une seconde vie aux livres, bandes dessinées, magazines, ...). Transmettre le plaisir du livre et le goût de la lecture. Valoriser les échanges libres. Favoriser la participation citoyenne des habitants et le partage.

Perspectives 2025 :

L'Espace de Vie Sociale est devenu un Centre Social, le projet est une réponse spécifique aux besoins repérés sur le territoire, en proposant des solutions adaptées aux moyens humains et financiers dont nous disposons et en optimisant les ressources existantes.

En connaissant bien le territoire, le projet du centre social peut mettre en place des actions durables, multiples et adaptées aux besoins des habitants et de notre environnement, tout en favorisant la vie collective et l'accompagnement vers la prise de responsabilité des usagers. Il doit permettre à tous les publics l'implication, la participation, l'élaboration de projets et la conduite d'activités, ainsi que l'appropriation de l'environnement, de sa ruralité.

Le centre social a pour vocation de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif sur le territoire.

Il s'inscrit dans la politique d'animation de la vie sociale des Caisses d'Allocations Familiales et propose régulièrement des animations et manifestations en journée, soirée ou week-end, telles que des loisirs créatifs, des fêtes, des ateliers cuisine, des soirées jeux de société, des ciné-goûters, des stages de pêche, des cinémas en plein air et des spectacles pour les enfants.

Une des perspectives de notre projet d'animation vise à promouvoir le bien-être de la population en proposant un accompagnement dans les activités physiques pour tous et en soutenant les habitants dans leur alimentation, tant sur le plan de la qualité de leur alimentation que de la gestion de leur budget.

En plus de ces animations proposées par le personnel du centre social et des bénévoles, nous mettons en place des ateliers assurés par des associations locales. Grâce à cette offre variée d'ateliers et d'animations, nous souhaitons offrir aux habitants du territoire des opportunités pour se divertir, s'épanouir et se connecter avec les autres. Nous sommes convaincus que ces initiatives auront un impact positif sur le bien-être de notre population et sur la qualité de vie des communes environnant le CCRIL.

4.5 Des engagements forts dans la gestion des ressources humaines de l'Intercom

Contribution aux ODD



4.5.1 La politique de gestion des ressources humaines

La politique de gestion des ressources humaines a été formalisée en 2021, dans le document cadre intitulé « *Les lignes directrices pour la gestion des ressources humaines de l'Intercom* ».

Ce document, faisant l'objet d'un arrêté du Président en date du 15 novembre 2021, s'attache à :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences),
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion depuis le 1er janvier 2021.
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

C'est également via la mise à jour des règlements intérieur et règlement de formation ainsi que la rédaction des règlements des frais de déplacement, du temps de travail et d'utilisation des véhicules de service que l'Intercom Bernay Terres de Normandie rappelle son engagement dans la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue en termes de développement durable conciliant la préservation de l'environnement et l'efficacité à travers une référence de la Charte du Développement durable des entreprises et établissements publics.

Chaque agent est invité, en contrepartie, dans son quotidien professionnel, à être acteur en termes de développement durable au sein de l'établissement, en respectant notamment les indications contenues dans ces règlements.

4.5.2 Le plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes

L'Intercom en tant qu'établissement territorial intercommunal est un acteur essentiel de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par son statut d'employeur, il peut contribuer pour l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Au travers ce document, l'Intercom Bernay Terres de Normandie confirme sa politique volontariste en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations entre les hommes et les femmes.

Le plan d'action élaboré par le Président, après avis du comité technique, a une durée maximale de trois ans, renouvelable. Il est structuré autour des 4 axes suivants :

- Axe 1 : Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération.
- Axe 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois de la fonction publique.
- Axe 3 : Favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et vie personnelle et familiale.
- Axe 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

4.5.3 L'harmonisation du régime indemnitaire des agents

Depuis la création de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en 2017, une harmonisation des statuts du personnel a été engagée et en 2021, une nouvelle étape a été engagée. Il s'agit de l'harmonisation du régime indemnitaire des agents. Reposant sur des principes d'équité, de lisibilité et de transparence des rémunérations, cette harmonisation va permettre d'assurer une convergence des primes qui seront désormais

définies à partir de trois critères objectifs pour chaque poste : le degré d'encadrement, la technicité et la qualification de l'agent.

Ces critères ont été définis en groupes de travail puis présentés en comité technique avant d'être validés au conseil communautaire du 29 juin 2023.

4.5.4 Le déploiement du télétravail

Après une 1^{ère} expérimentation du télétravail en 2018, une deuxième phase dans la mise en place du télétravail a été déployée au personnel volontaire, soit une vingtaine d'agents fin 2020.

Enfin, depuis le 1er janvier 2021, le télétravail peut être sollicité par tout personnel volontaire dont l'ensemble des missions sont possibles dans le cadre du télétravail. Fin décembre 2022, 67 agents bénéficient du télétravail dit autorisé par délibération, fin 2023 ce sont 86 agents qui télétravaillent à raison d'une journée par semaine et 97 fin 2024.

5 Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5.1 Aménager durablement le territoire

Contribution aux ODD



5.1.1 Révision du SCoT

Le SCoT du Pays Risle Charentonne est en cours de révision depuis octobre 2021. L'objectif est de définir une organisation du territoire partagé sur les vingt prochaines années, en prenant en compte différentes thématiques telles que l'habitat, le développement économique, l'environnement et la mobilité, sous la dimension du développement durable.

Dans le même temps, la loi climat et résilience du 22 août 2021 incite à un objectif de réduction significative du rythme de l'artificialisation. Cette directive doit être prise en compte dans les orientations du SCoT.

En s'appuyant sur le diagnostic, 3 grands axes ont émergé, notamment sur la valorisation d'un cadre de vie qualitatif.

Les orientations s'attachent à protéger les continuités écologiques entre la trame verte et la trame bleue, accompagner les aménagements le long des corridors et au sein des réservoirs, garantir une gestion équilibrée des ressources naturelles et une maîtrise des risques (inondations, cavités, industriels...).

Concrètement, il s'agit de maintenir et renforcer le maillage bocager existant et de planifier une autre forme d'aménagement par la densification et la renaturation de nos centre-bourgs, en créant un nouveau mode de vie.

Les orientations s'attachent également à :

- Protéger les ressources naturelles
- Maîtriser les consommations énergétiques
- Développer la production d'énergies renouvelables
- Accompagner progressivement les alternatives à l'usage individuel de la voiture
- Développer un maillage des mobilités douces

L'année 2024 a été consacrée à la finalisation du SCOT, notamment la partie environnementale et à la mise en ligne du document projet afin que le public puisse le consulter. Le SCOT a fait l'objet d'une présentation en conférence des Maires en juin 2024. Le SCOT s'articule autour de 3 grandes thématiques :

- Vers une ruralité d'avenir qui valorise un cadre de vie durable et raisonnable
- Vers une ruralité d'avenir vivante et solidaire

- Vers une ruralité d'avenir porteuse d'une économie forte

Le SCOT a été arrêté en septembre 2024. A la suite du 1^{er} arrêt, une phase de consultation a été lancée auprès des communes et des personnes publiques associées. Cette phase va se poursuivre sur janvier 2025 et sera suivie d'une enquête publique. L'approbation du SCOT est prévue à l'été 2025.

5.1.2 Le dispositif « Petites Villes de Demain »

Le dispositif national « Petites Villes de Demain » a pour vocation de redynamiser les centres villes et centres bourgs des communes de moins de 20 000 habitants.

Dans ce cadre, il a été signé en octobre 2022 une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire ayant pour objectif d'accompagner les communes dans la revitalisation de leur centre-bourg. La convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Elle encadre un certain nombre de projets urbains ayant pour ambition d'améliorer le quotidien des citoyens en leur offrant des services de qualité et répondant aux enjeux actuels du territoire.

L'année 2024 a été consacrée à la phase opérationnelle de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) élaborée dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain (PVD) avec un taux d'engagement des projets de 76.9%.

Les volets cadre de vie, aménagement urbain et habitat représentent plus de 53 % des projets engagés. Des logements ont été réhabilités et remis sur le marché à Mesnil-en-Ouche. Dans les communes de Bernay et de Beaumont-le-Roger, plusieurs aménagements urbains structurants ont également vu le jour. Les études en cours sur les friches de Brionne et celle du jardin aquatique de Broglie poursuivent leurs avancements et devraient être livrées dans le courant de l'année 2025.

Enfin, l'année 2024 a été marquée par le déploiement de la stratégie commerciale des communes pour redynamiser les centres bourgs. La commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche reflète notre engagement et son efficacité avec la réduction de la vacance commerciale de 70%.

5.2 Tendre vers un habitat durable et solidaire

Contribution aux ODD



5.2.1 L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé d'élaborer son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) pour définir sa politique intercommunale de l'habitat et tendre vers l'objectif global d'un développement équilibré de l'habitat sur son territoire. Cette démarche s'articule avec le PCAET approuvé en 2020, l'OPAH en cours et plus récemment, le démarrage de la révision du SCOT.

En juillet 2021, le PLH a été suspendu après la validation des deux premières phases, à savoir le diagnostic du territoire et les orientations stratégiques pour permettre l'avancée de la révision du SCOT, document supra au PLH.

Début 2023, la démarche d'élaboration du PLH a repris par le lancement de la phase 3 (plan d'actions). Suite à plusieurs réunions avec les élus et les partenaires, 13 fiches actions ont été élaborées et validées lors du COFIL du 20 septembre 2023.

L'orientation stratégique n°2 est consacrée à l'amélioration des logements du territoire, à travers 4 fiches actions :

Orientation 2 : Améliorer le confort et la qualité d'usage des logements

- Fiche action 6 : Poursuivre les actions engagées pour améliorer la qualité du parc existant et lutter contre la précarité énergétique au sein des logements
- Fiche action 7 : Traiter les situations d'habitat très dégradé et insalubre
- Fiche action 8 : Restructurer, réhabiliter le parc public obsolète pour le rendre attractif
- Fiche action 9 : Promouvoir un habitat vertueux, durable et de qualité

L'année 2024 a été consacrée à la finalisation du PLH : le 1^{er} arrêt a eu lieu en janvier 2024 suivi d'une concertation auprès des 75 communes du territoire. Suite aux avis majoritairement favorables des communes, le PLH a fait l'objet d'un 2^{ème} arrêt en septembre 2024. Le 2^{ème} arrêt a permis de présenter le PLH aux services de l'Etat et au bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) en octobre 2024. Suite à l'avis favorable du Préfet et du bureau du CRHH, le PLH sera adopté définitivement en décembre 2024 pour une entrée en vigueur en février 2025.

5.2.2 L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

L'élaboration du diagnostic du PCAET a montré qu'en 2015, on recense près de 30 000 logements sur le territoire. La majorité de ces logements sont des maisons individuelles en propriété. Le parc de logements connaît un faible rythme de construction par an. Il est plutôt ancien avec près d'un quart des logements construits avant 1919 ce qui entraîne des surconsommations énergétiques et des situations de précarité énergétique.

Une OPAH a été mise en place à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal pour une durée de 5 ans (2021-2026). La convention d'opération a été signée avec l'ensemble des partenaires le 23 septembre 2021. L'opérateur attributaire du marché de suivi animation de l'OPAH est SOLIHA NORMANDIE SEINE. L'OPAH est à destination d'un public dit modeste et très modeste. Les objectifs de cette OPAH sont la réhabilitation de 460 logements sur 5 ans (410 propriétaires occupants et 50 propriétaires bailleurs) et les enjeux sont :

- Moderniser un parc existant pour tendre vers des logements plus économes et décents tout en préservant la qualité patrimoniale et architecturale,
- Créer une offre de logement adaptée pour appuyer les parcours résidentiels,
- Résorber un habitat dégradé vacant dans les cœurs de bourgs pour améliorer l'attractivité résidentielle.

Les résultats de la 3^{ème} année d'opération (septembre 2023-septembre 2024) montrent que 75% des contacts se font pour des travaux d'économie d'énergie. A l'échelle du dispositif OPAH, cette 3^{ème} année d'opération fait état de plus de 359 contacts concernant la réhabilitation de 101 logements pour un montant de 2 872 032€ de travaux engagés ainsi que l'enregistrement de 3 dossiers de lutte contre l'habitat indigne (en moyenne

60 000€ par logement). Les communes sur lesquelles l'OPAH génère le plus de contacts sont : Bernay, Brionne, Mesnil en Ouche, Beaumont le Roger, Serquigny et Nassandres sur Risle.

Depuis son démarrage en 2021, il y a eu 1069 contacts dans le cadre de l'OPAH qui ont abouti à la réhabilitation de plus de 295 logements correspondant à 7 236 838€ de travaux engagés.

Des mensuelles d'informations ont lieu dans les 5 structures France Services de l'Intercom.

5.2.3 Les espaces France Rénov'

La Région Normandie a été mandatée par les services de l'Etat pour mettre en œuvre le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE). L'objectif est de rassembler tous les acteurs de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables pour rendre lisible leur offre de services.

La Région a passé plusieurs marchés pour attribuer par département un opérateur. L'opérateur désigné dans le Département de l'Eure est SOLIHA NORMANDIE SEINE. Une convention a été passée entre l'Intercom et l'espace conseil de SOLIHA pour l'animation des espaces France Rénov' pour l'année 2021 puis un premier avenant l'a complété pour l'animation des années 2022 et 2023.

Les conseillers des espaces France Rénov' assurent 5 permanences physiques par mois, au sein des 5 espaces France Services du territoire, en plus de la permanence téléphonique.

Il existe 3 types d'accompagnement dans le dispositif France Rénov'.

- Esquisse du projet : écoute, conseil, sensibilisation et présentation des aides
- Conception du projet : analyse du besoin, estimation des travaux, présentation des aides existantes, réalisation d'audits énergétiques et ébauche de différents scénarii
- Accompagnement à la réalisation du projet : visite à domicile et évaluation énergétique, définition du plan de financement et du programme travaux

Les permanences de l'IBTN sont les plus fréquentées du Département, particulièrement Bernay et Brionne, représentant 12.5% des bénéficiaires des espaces France Rénov' départementaux. Cela représente une moyenne annuelle de 230 contacts. Les conseillers France Rénov' font également des accompagnements dans le cadre du chèque éco-énergie de la Région avec la réalisation en moyenne de 10 audits énergétiques.

Le dispositif SARE prendra fin le 31 décembre 2024 et sera remplacé par un nouveau dispositif : le Pacte Territorial.

5.3 Favoriser la mobilité durable

Contribution aux ODD



5.3.1 Le plan de mobilité simplifié et le schéma directeur cyclable

En octobre 2022, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a lancé l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié avec les communautés de communes Pont Audemer Val de Risle, Lieuvin Pays d'Auge et Roumois Seine afin

de poser les bases d'une stratégie commune et mutualisée pour orienter et fonder les actions concrètes mises en œuvre à l'échelle de chaque EPCI. Cette étude se compose de trois phases : le diagnostic qui a été validé en comité de pilotage le 20 avril 2023, la phase stratégique validée en comité de pilotage le 11 octobre 2023 et l'élaboration du plan d'action validé en comité de pilotage le 29 février 2024. Le plan d'action est constitué d'actions communes à tout ou partie des quatre EPCI et d'actions propres à chaque EPCI pour la période 2024-2032. Il est ainsi composé de 30 actions réparties en sept axes :

- optimiser et mutualiser l'usage de la voiture individuelle,
- améliorer l'offre de transports en commun,
- développer les mobilités actives en milieu rural,
- créer une offre cohérente de transport solidaire,
- favoriser la multimodalité,
- favoriser les changements d'usage dans les mobilités du quotidien
- encourager la proximité des services, commerces et équipements.

Parallèlement, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a lancé en 2022 l'étude d'un schéma directeur cyclable dont le diagnostic a été validé en comité de pilotage le 11 mai 2023. La stratégie et le plan d'action ont été validés le 26 mars 2024. Ainsi, le plan d'action se décline en quatre axes :

- les aménagements d'itinéraires cyclables,
- le stationnement,
- les services,
- la communication et l'évènementiel.

Ces deux études finalisées ont également été présentées en commission, au comité des partenaires et ont été approuvées lors du conseil communautaire du 30 mai 2024. Elles permettent la mise en place d'un plan d'action adapté aux enjeux et besoins du territoire et se décline en fonction des priorités retenues pour l'IBTN.

5.3.2 Le contrat opérationnel de mobilité

Suite à la loi LOM, la Région Normandie, en tant que chef de file, a initié les contrats opérationnels de mobilité en fonction des bassins de mobilité qu'elle a définis. L'IBTN est située sur deux bassins de mobilité. En 2024, l'IBTN a travaillé avec les communautés de communes du Pays de Conches, du Pays du Neubourg, l'Interco Normandie Sud Eure, l'Agglomération Evreux Portes de Normandie, la Région Normandie, le Département de l'Eure, le Syndicat Mixte Atoumod Normandie et SNCF Gares et connexions à l'élaboration du contrat opérationnel de mobilité du Plateau de l'Eure. Ce contrat a pour objectif, sur la période 2025-2029 de créer et d'organiser des conditions favorables au développement des mobilités. Il définit les modalités d'actions communes et de coordination que les EPCI et les autres acteurs de la mobilité choisissent de mener afin de rendre la mobilité locale plus efficace. Les deux principaux objectifs sont d'améliorer le « parcours usager » tout au long de la chaîne de déplacements (simplifier, sécuriser et fiabiliser la mobilité des citoyens) et d'accroître la part modale des modes de transport responsables à l'égard de l'environnement (des transports en commun, des modes de déplacement actifs, des alternatives à la voiture individuelle et, dans une moindre mesure, des voitures à faible empreinte carbone). L'IBTN a validé le contrat opérationnel de mobilité du Plateau de l'Eure lors du Conseil communautaire du 17 octobre 2024.

5.3.3 Rézo Pouce

L'IBTN a déployé Rezo pouce sur tout le territoire. L'utilisation de la voiture individuelle est très importante sur le territoire, cependant, il est possible de limiter son utilisation et les effets négatifs (pollution, gaz à effet de serre...) de celle-ci en diminuant l'autosolisme. Ainsi, ce dispositif de covoiturage solidaire et organisé met



en contact des personnes souhaitant effectuer un même trajet par le biais d'une application ou de points définis sur le territoire. Les bénéficiaires sont nombreux tant sur l'environnement que sur le volet social car il encourage la solidarité et rompt l'isolement de certaines personnes qui ne pouvaient pas se déplacer. Rezo pouce est déployé à l'échelle des quatre mêmes communautés de communes que le plan de mobilité simplifié ce qui permettra une cohérence et une continuité sur ces quatre territoires. Suite à l'identification des points d'arrêt en collaboration avec les communes, les panneaux ont été installés en 2024.

L'inauguration de Rezo pouce a eu lieu le 8 juillet 2024, au pôle multimodal de Thuit Hébert en présence des représentants des quatre communautés de communes et d'élus de ces territoires.



5.3.4 Les pôles d'échanges multimodaux

Les travaux du pôle d'échange multimodal situé à Bernay sont en cours. Ce pôle sera la porte d'entrée des déplacements dans la ville. Au-delà de la multimodalité, il vise une intermodalité. En effet, un travail est mené avec la Région pour offrir une meilleure correspondance horaire entre les trains et les cars NOMAD. De plus, l'abri vélos installé à la gare favorise l'utilisation des vélos en sortie de train. De même, le l'Bus (bus urbain) de l'IBTN passe par la gare de Bernay dans son circuit quotidien Bernay-Menneval. Enfin, un point d'arrêt Rézopouce a été installé.

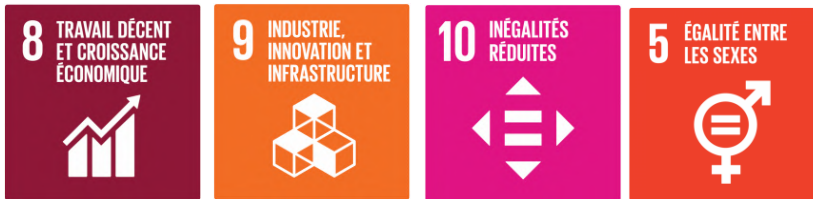
Dans la continuité des travaux réalisés sur Bernay, pour la création du pôle d'échange multimodal, une étude de faisabilité va être menée au global sur la gare et les haltes ferroviaires du territoire, à savoir Brionne, Serquigny, Beaumont le Roger et Romilly la Puthenaye afin d'identifier le niveau de service attendu et le phasage de la réalisation des travaux à suivre.

5.3.5 L'animation de la transition des mobilités

Dans la dynamique du travail en collaboration des quatre EPCI du plan de mobilité simplifié, l'IBTN a recruté une animatrice de transition des mobilités en juin 2024, mutualisée pour les quatre EPCI. Elle élabore un plan d'action et de communication afin de promouvoir les services de mobilité sur le territoire de l'IBTN mais aussi à l'échelle des quatre EPCI pour des actions communes. La première action mise en avant est la promotion du dispositif rezo pouce. Pour cela, elle va à la rencontre des différents publics. En 2024, elle a notamment réalisé une enquête sur les habitudes de déplacements des agents de l'IBTN et de N'Pack, puis elle a présenté le dispositif rezo pouce aux différents services de l'IBTN. Elle a également présenté le dispositif au forum des associations de Brionne, aux tiers-lieux BOBO et les Nouvelles Coordonnées, aux directeurs des lycées, aux secrétaires de mairies, aux France services et aux offices de tourisme. De même, elle va intervenir sur les marchés de créateurs, au café associatif "Trait-d'union" et sur le marché de Bernay.

5.4 Favoriser une croissance économique durable et inclusive

Contribution aux ODD



Un territoire durable c'est aussi un territoire avec une croissance économique durable et inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous. Dans cet objectif, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a constitué une équipe de collaborateurs dédiée au développement économique.

En 2024, l'accent a été mis sur la valorisation des talents et le renforcement des animations économiques à destination de nos entrepreneurs.

Huit évènements ont été organisés par l'Intercom Bernay Terres de Normandie, ponctuellement en partenariat avec Google Ateliers Numériques, l'AD Normandie où les EPCI labélisées Territoire d'Industrie.

Certaines actions ont permis d'approfondir les connaissances des participants sur des thématiques spécifiques, comme la Marque Employeur ou la Cybersécurité. D'autres événements avaient pour objectif de créer du lien et de renforcer l'écosystème local. Par exemple, la Rentrée des Entrepreneurs a rassemblé près de 80 participants, tandis que Les Conviviales de la CCI ont réuni 35 entreprises et autant de partenaires, représentants des services de l'Etat, au service des entreprises.

Le premier semestre 2024 a également été marqué par la diffusion mensuelle de vidéos mettant à l'honneur les talents artisanaux et industriels de notre territoire. En tout, huit vidéos ont été produites et ont totalisé 76 000 vues au travers de nos différents canaux de diffusion.

Comme chaque année, le développement économique a contribué au renforcement d'un écosystème local dynamique, en soutenant les initiatives des groupements d'entreprises tels que Le Cercle des Entrepreneurs, le GIAB, ainsi que le réseau normand Femmes & Challenges.

Enfin, le déploiement de la signalétique sur les zones d'activité s'est poursuivi en 2024. Cet aménagement est essentiel pour assurer une identification claire et une valorisation des zones économiques et des entreprises qui y sont implantées.

5.5 Favoriser une agriculture et une alimentation durables : Le Projet Alimentaire Territorial

Contribution aux ODD



L'Intercom Bernay Terres de Normandie porte l'ambition d'intégrer les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation au cœur des enjeux de son territoire et s'est engagée en 2019 dans l'élaboration d'un Projet

Alimentaire Territorial (PAT). Le PAT est labellisé niveau 1 par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation depuis mars 2021.

Le PAT est le document cadre qui structure la stratégie et les actions pour accompagner la reterritorialisation du système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation, gestion et valorisation des déchets).

Ancré dans une dynamique globale de développement durable portée par l'Intercom et de nombreuses initiatives locales, le PAT constitue l'ossature pour asseoir une économie rurale forte, tout en préservant le patrimoine paysager et environnemental.

Le PAT est construit autour de 5 axes prioritaires :

- Structurer et organiser des filières alimentaires locales
- Maintenir et développer une production agricole durable
- Donner accès et sensibiliser à une alimentation de qualité pour tous
- Affirmer l'identité du territoire à travers son patrimoine gastronomique et agricole
- Coordonner les acteurs locaux autour des objectifs du PAT en mettant en place une gouvernance alimentaire

Le PAT, c'est :

- Un plan d'actions (modifiable en fonction de l'avancée des projets)
- Des actions pilotées par l'IBTN, des communes membres, des associations locales...
- Des actions transversales qui concernent plusieurs services de l'IBTN

L'IBTN est le fédérateur et le coordonnateur de ces actions.

Une évaluation du PAT a été réalisée durant l'été 2024. 74% des actions inscrites dans le plan d'action 2021-2026 sont terminées ou en cours de réalisation, ce qui montre une bonne entrée dans la phase opérationnelle du PAT.

Dans le cadre de la demande de labellisation niveau 2, le plan d'action a été revu et validé en COPIL le 1er octobre 2024 pour la période 2024-2029. Il a été approuvé au Conseil Communautaire du 17 octobre 2024.

Le dossier de demande de labellisation niveau 2 a reçu un avis favorable du jury en date du 08/11/2024, avec effet au 08/11/2024 pour une durée de 5 ans.

Les principaux projets 2025 :

- Mieux Manger pour Tous
- Etude d'opportunité et faisabilité d'un atelier de découpe
- Mutualisation de la préparation de repas pour les cantines du territoire

5.5.1 Mieux Manger pour tous

Le projet Mieux Manger pour Tous porté par l'IBTN en partenariat avec le CPIE Terres de l'Eure Pays d'Ouches, le Réseau des CIVAM Normands, Les Petites l'Ouches, l'Ecole des Semeurs, l'association ACCES, la Ville de Brionne, la commune de Mesnil-en-Ouche et la SCIC Les Nouvelles Coordonnées a été lancé en novembre 2023.

Le projet vise à faciliter l'accès à une alimentation de bonne qualité nutritionnelle et durable aux personnes en situation de précarité en mettant en place des actions qui permettent de lever les freins économiques, pratiques, sociaux, culturels et citoyens.

En 2024, 41 foyers se sont engagés (103 personnes bénéficiaires) après une orientation par les travailleurs sociaux. Les foyers engagés ont bénéficié de paniers solidaires de produits locaux, des ateliers de cuisine, des visites de fermes, glanage, transformation. Au total : 30 ateliers de cuisine et 246 paniers distribués cet été.

Pour faire suite aux paniers, les bénéficiaires du projet reçoivent depuis début décembre des chèques alimentaires. Un réseau de 32 producteurs affiliés a été constitué pour l'utilisation de ces chèques alimentaires durables.

La somme remise est en fonction de la composition familiale. Des chèques vont être remis jusqu'à mars 2025. D'autres foyers vont être engagés dans le projet en 2025.



Paniers solidaires de produits locaux



atelier de cuisine



jardinage



Visites de ferme



Glanage de pommes



Atelier découverte conserverie

Ce projet contribue aux objectifs du Projet Alimentaire Territorial et du Contrat Local de Santé (Axe Nutrition). Il est co-piloté par le service agriculture et la chargée de mission santé de l'Intercom.

5.5.2 Projet partenarial pour accompagner l'installation d'un atelier de découpe de viande

En réponse à une problématique exprimée par des éleveurs en vente directe (l'Association l'Atelier des Elev'Eure) dont l'outil de découpe est amené à disparaître à moyen terme et afin de permettre le maintien d'un outil artisanal et un savoir-faire sur le territoire, développer la vente en circuits de proximité, favoriser l'accès à des produits de qualité, l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN), la Chambre des Métiers et

de l'Artisanat de Normandie (CMAN) et la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (CRAN), ont mené un projet partenarial pour :

- Confirmer le potentiel, les conditions de faisabilité d'une activité de découpe/transformation de viande dans un local disponible à Bernay
- Dimensionner l'outil en fonction des besoins
- Accompagner la concrétisation de l'atelier avec la recherche d'un porteur de projet

Ainsi, pendant l'année 2024, une étude de marché a été réalisée, dans un rayon de 60 km autour de Bernay, auprès des éleveurs, de la restauration collective, des restaurants traditionnels, food truck, traiteurs, bouchers puis une étude économique selon 3 scénarii.

La restitution publique du travail réalisé a été présentée lors d'une réunion publique le 3 décembre 2024. Un AMI (appel à manifestation d'intérêt) pour la recherche d'un porteur de projet va être lancé en janvier 2025. Un potentiel porteur de projet s'est déjà manifesté pendant la réunion.



5.5.3 Mise en œuvre opérationnelle d'une stratégie de mutualisation pour la production de repas par des cuisines existantes du territoire au profit de cuisines satellites

Une étude sur la remunicipalisation de la production des repas dans la restauration collective a été menée en 2022. La création d'une cuisine centrale répondant aux besoins de tout le territoire a été écartée pour le moment au profit d'un accompagnement de projets de mutualisation entre collectivités. Des cantines (communes et Département) sont en capacité de produire davantage de repas.

Pour les communes de l'IBTN en recherche de solution pour la livraison de repas de qualité par des outils du territoire, des perspectives s'ouvrent avec les collèges sur le modèle de Mesnil-en-ouche ou Broglie. En effet, les effectifs dans les collèges sont à la baisse et les cuisines ont des marges de manœuvre. Le travail est initié depuis juin 2024 avec le Département pour le Secteur de Beaumont le Roger et celui de Bernay. La mutualisation entre Plasnes et le collège du Hameau (Bernay) devrait être opérationnelle au retour des congés de février 2025.

Le travail a également été initié en 2024 pour une mutualisation entre Nassandres et des établissements du CIAS (centre de loisirs et résidence autonomie). Un accompagnement va être réalisé en 2025 pour la mise en œuvre opérationnelle.

5.6 Réduire la production des déchets et développer l'économie circulaire

Contribution aux ODD



5.6.1 Le Programme Local de prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le PLPDMA est un document réglementaire et obligatoire de planification des actions de prévention des déchets. Il détaille, à l'échelle du territoire concerné, les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Permanent, il est modifiable ou révisable, et doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué tous les 6 ans.

Le PLPDMA doit respecter l'objectif national fixé par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) et le programme national de prévention des déchets 2014-2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la collecte des biodéchets est à la charge du SDOMODE, pour cela la distribution des composteurs leur incombe.

Le PLPDMA a été validé en conseil communautaire le 30 janvier 2024 (Délibération 06/2024) avec 7 axes comprenant 12 actions en faveur de la réduction des déchets.

5.6.2 Evolution des consignes de tri

Depuis le 1er juin 2020, trier est désormais plus simple pour les habitants du territoire.

Les pots et barquettes en plastique et en polystyrène sont désormais admis dans le bac jaune.

Nos agents ont sensibilisé la population aux consignes de tri à chaque enquête dans le cadre de la tarification incitative.

5.6.3 Mise en œuvre de la tarification incitative

La mise en place de la tarification incitative est un projet ambitieux qui permettra de diminuer drastiquement le tonnage des ordures ménagères. L'étude sur la faisabilité de la mise en place de la tarification incitative par le bureau d'études ATECSOL a été achevée fin 2020. Suite à l'étude présentée le 14 janvier 2021, l'Intercom a choisi de mettre en place la TEOMi (Taxe Incitative) à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une phase test.

En 2021, un dossier a été déposé auprès de l'ADEME et de la Région Normandie dans le cadre de l'appel à projet sur la tarification incitative et le tri à la source des biodéchets. L'IBTN est lauréate de cet appel à projets et un dossier de subvention a été déposé en février 2022 pour la mise en œuvre et la tarification incitative et l'étude pour le tri à la source des biodéchets.

Les enquêtes dans chaque foyer de l'intercom ont débuté en juillet 2022. En 2022, 2023 et 2024, plus de 26 000 enquêtes ont été réalisées soit environ 95% des foyers du territoire.

5.6.4 Développer l'économie circulaire territoriale

Selon la définition de l'ADEME, *l'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus.*

Ce modèle économique a donc pour objectif de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie « linéaire » (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

L'Intercom a rédigé sa feuille de route territoriale qui a été approuvée lors du conseil communautaire du 8 décembre 2021. Cette feuille de route est structurée autour de 5 axes principaux :

La feuille de route pour l'IBTN

- **Orientation stratégique n°1 : Mieux connaître les flux de matières sur le territoire et les potentiels de valorisation**
 - Action 1 : Réalisation d'une étude sur l'utilisation des ressources territoriales de l'IBTN.
- **Orientation stratégique n°2 : Réduire les déchets à la source et offrir une seconde vie aux objets et matériaux avant qu'ils ne deviennent des déchets**
 - Action 2 : Poursuivre le développement de la ressourcerie
 - Action 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire (EHPAD, cuisines centrales)
 - Action 4 : Mettre en œuvre la tarification incitative
- **Orientation stratégique n°3 : Valoriser les déchets issus de l'agriculture et de l'alimentation**
 - Action 5 : Etude sur le tri à la source des biodéchets (particuliers et restauration collective et commerciale)
 - Action 6 : projet de déconditionneur et hygiénisateur pour valoriser les biodéchets dans les méthaniseurs
 - Action 7 : projet de datacenter à la ferme refroidi par à un méthaniseur
- **Orientation stratégique n°4 : Valoriser les déchets issus du BTP**
 - Action 8 : Réutiliser des matériaux issus du BTP pour les travaux de voiries réalisées par l'IBTN
 - Action 9 : Encourager le développement de plateformes de valorisation des déchets du BTP sur le territoire
- **Orientation stratégique n°5 : Encourager et développer les approvisionnements durables**
 - Action 10 : Mettre en œuvre des pratiques d'achats responsables au sein de la collectivité
 - Action 11 : Développer l'approvisionnement local pour la restauration collective du territoire (Restauration scolaire, médico-social,...)

Actions inscrites au CRTE



Durant 2024, plusieurs projets inscrits dans la feuille de route ont été travaillés :

- Action 2 : Poursuivre le développement de la ressourcerie : journée à thème et reprise en régie par SDOMODE de l'exploitation
- Action 4 : Mettre en œuvre la tarification incitative : enquêtes en cours de finalisation, mise en place des PAV et distribution des bacs
- Action 5 : Etude sur le tri à la source des biodéchets : collecte en PAV, implantations de colonnes par le SDOMODE
- Action 6 : Projet de déconditionneur et Hygiéniseur : travaux en cours
- Action 10 : mettre en œuvre une politique d'achat responsable : IBTN labélisée en février 2022

5.7 Développer un tourisme durable

Contribution aux ODD



5.7.1 Réduire les impressions et les stocks de documentation :

L'édition 2024 du magazine touristique a été réduite à 4 000 exemplaires au lieu de 5 000. L'envoi d'un lien par mail est dorénavant privilégié, y compris à l'accueil au lieu de remettre systématiquement l'édition papier, ainsi que le téléchargement depuis le site internet. Cette édition a mis l'accent sur le slow tourisme privilégiant

la mise en avant d'un tourisme durable. Ont été promus les partenaires de l'office de tourisme qui sont engagés dans une démarche durable : restaurants privilégiant l'approvisionnement local, écogite, itinérance douce, week-end sans voiture...

Le calendrier mensuel des manifestations est imprimé uniquement à la demande et non plus diffusé en accès libre dans l'office de tourisme. Cela permet de réduire l'action des « papivores ».

Le stock de documentation en libre-service est réajusté chaque année en fonction de ce qui a été diffusé l'année précédente. Un tableau annuel de gestion des stocks de documentation est tenu. Les éditions qui sont très peu distribuées ne sont plus acceptées.

5.7.2 L'Artère : l'art urbain dans la nature

L'office du tourisme a lancé en 2022 un parcours d'art urbain sur la voie verte reliant Bernay à Broglie. L'idée est de casser les codes, surprendre les promeneurs, les questionner et leur offrir de l'art urbain en pleine nature, à ciel ouvert ou à la belle étoile... Ce projet composé de collages d'affiches, d'anamorphoses, de graff, de land'art, se déroulera sur 4 ans. Ce nouveau parcours d'art se veut évolutif et s'enrichira d'œuvres surprenantes d'année en année.

Le service espaces verts de l'Intercom a participé à la préparation et à l'installation des œuvres d'art sur la voie verte de Bernay.

L'Artère a permis au Département d'investir le territoire de l'intercom à l'occasion des journées européennes du patrimoine en septembre sur le thème du street art. A cette occasion, la mobilité douce a été promue avec la proposition de location de vélos au départ de la voie verte à Bernay pour relier Broglie et les œuvres qui y étaient installées.

5.7.3 Mise en valeur des circuits courts

L'office de tourisme a de nouveau organisé le festival du goût local en 2024. Un programme sur 2 semaines a permis de faire découvrir les producteurs locaux et les initiatives diverses : visites de ferme, ateliers anti-gaspi, expositions, diffusion de films... Ces diverses animations ont accueilli environ 2 000 personnes auxquelles il faut ajouter les 3000 visiteurs de la fête de la gastronomie locale le dimanche 13 octobre à Beaumont-le-Roger. Au cours de cette journée, les visiteurs ont pu déambuler sur un marché de producteurs, participer à divers ateliers et animations (par exemple initiation à la lactofermentation, connaissance des animaux sauvages amis des jardiniers), assister à un spectacle des 8 poings sur le thème « Portrait des producteurs locaux », une production originale de la troupe pour cette journée.

Les productions locales sont mises en avant dans les boutiques de l'office de tourisme en matière d'artisanat et de produits du terroir. Un catalogue des producteurs ouverts à la visite est actualisé et diffusé chaque année pour inciter les visiteurs à se fournir directement à la ferme.

Dans le même état d'esprit, l'office de tourisme se fournit uniquement chez les producteurs du territoire pour les inaugurations ou les réunions diverses.

Les achats de type « souvenirs » sont de fabrication française uniquement.

5.7.4 L'itinérance douce

Le travail partenarial avec le Département en matière de cyclotourisme a abouti à la mise en circulation et au jalonnement de 2 vélos routes sur le territoire : la vélo route de la Charentonne et la vélo route de La Risle.

Ces véloroutes mettent en connexion les centres bourgs de Broglie, Bernay, Serquigny, Beaumont le Roger et Brionne.

En matière de randonnée pédestre, l'offre est désormais complète pour les utilisateurs avec la pose des totems de départ et les fiches descriptives des circuits. Chaque totem dispose d'un QR code renvoyant sur le site de l'office de tourisme permettant de télécharger la fiche descriptive du circuit.

5.8 Développer l'achat public responsable

Contribution aux ODD



Notre établissement poursuit son investissement en matière d'achats responsables, qui s'appuie sur une volonté affirmée des élus de s'intégrer dans une démarche RSE en matière d'achats, traduite par l'adoption d'une politique d'achats responsables en 2021 par notre assemblée délibérante, mais aussi par de multiples actions visant à améliorer nos processus depuis plusieurs années.

5.8.1 La politique achats responsables de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Au regard de la déclinaison politique achats responsables, l'Intercom Bernay Terres de Normandie est signataire de la charte relations fournisseurs et achats responsables depuis le 13 octobre 2021 et titulaire du label relations fournisseurs et achats responsables, depuis le 1^{er} février 2022. Ce label, décerné par les pouvoirs publics, atteste que l'Intercom Bernay Terres de Normandie et ses actes de gestions présentent une assurance raisonnable de conformité avec les objectifs et les engagements définis dans le référentiel du label. Celui-ci est adossé à la norme NF ISO 20400 Achats Responsables.

La politique achats responsables de l'IBTN, doit permettre d'apporter de la valeur ajoutée à nos partenaires, à nos collaborateurs et à la société. Elle est structurée autour de quatre piliers :

ECONOMIQUE

- ✓ Maximiser nos impacts positifs pour la société et le territoire de l'IBTN
- ✓ Simplifier l'acte d'achat et le rendre compréhensible tant par les opérateurs économiques qu'accessible aux services opérationnels
- ✓ Favoriser l'accès à la commande publique des opérateurs économiques notamment des TPE/PME

SOCIAL

- ✓ Maximiser l'insertion des critères et/ou clauses sociales
- ✓ Permettre à chacun d'être bien au travail et favoriser l'engagement des collaborateurs
- ✓ Encourager par la commande publique l'accès à l'emploi

ENVIRONNEMENTAL

- ✓ Maximiser l'insertion des critères environnementaux et sociaux
- ✓ Mettre en avant le fléchage TEPOS de l'IBTN (Territoire à Energie Positive (TEPOS) est un territoire dont les besoins en énergie ont été réduits au maximum et qui se donne les moyens de les couvrir totalement avec des ressources renouvelables locales (éolien, bois, biogaz, solaire, etc.) de la collectivité)

✓ Diminuer notre empreinte carbone

ETHIQUE

✓ Agir dans le respect de l'intégrité des personnes et de la loyauté des pratiques

✓ Veiller à la bonne utilisation des deniers publics

L'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite que chacun de ses collaborateurs puisse trouver du sens dans ce projet commun. C'est à ce titre que chaque collaborateur réalisant des achats au sein de l'IBTN est fortement encouragé à s'approprier ces thématiques et à les mettre en pratique.



Publiée en juin 2017, la norme ISO 20400 est une norme volontaire qui donne des lignes directrices pour intégrer la responsabilité sociétale dans leur processus achats. L'Intercom Bernay Terres de Normandie utilise ce référentiel afin d'en calquer les prérequis, de structurer la démarche, d'homogénéiser les pratiques et de consolider ainsi sa politique d'achats responsables. Conformément au processus décrit par la norme, la collectivité réalise une cartographie des besoins par famille d'achats ; celle-ci est superposable à l'inventaire des stocks, ce qui permet de déterminer la juste quantité d'achats à réaliser et ainsi d'optimiser la dépense publique. La politique d'achats responsables sert également de référence à tous les services. Pour l'attribution des marchés, Bernay Terres de Normandie met l'accent sur les volets développement durable, sociaux et économiques à travers le prisme de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), ce qui permet également d'encourager les fournisseurs souhaitant travailler avec l'établissement à s'engager dans une démarche vertueuse.

5.8.2 Des exigences par familles d’achats

Concernant les marchés alimentaires, les exigences, traduites en clauses générales d’exécution du marché, sont de différents ordres : traçabilité des produits, part du bio, exclusion de toutes les nuisances controversées (nitrites, allergènes...), mise en avant des circuits courts, limitation de l’empreinte carbone.

Concernant les marchés de fournitures courantes, telles que les fournitures administratives, les produits d’entretien, le mobilier, les exigences relèvent des écolabels ou encore de produits issus du recyclage et du réemploi, comme le préconise l’article 58 de la loi AGECE.

Dans ces familles d’achats, des lots peuvent être réservés à des ateliers protégés, entreprises adaptées ou chantiers d’insertion.

A noter que :

- Des critères environnementaux et/ou économiques et/ou sociaux sont intégrés à tous les marchés de fournitures, et, seront désormais étendus à toutes les familles d’achats.
- L’indicateur TCO (coût total de possession) est introduit dans les marchés identifiés, permettant d’analyser un prix en coût total du cycle de vie. Ce dernier permet de connaître le coût de revient d’un bien tout au long de son cycle de vie. Il est composé de l’ensemble des dépenses liées à l’usage (prix d’achat, et de revente, la consommation de carburant pour les véhicules, l’entretien ainsi que la fiscalité sont par exemple pris en compte dans le calcul).
- Les marchés de fournitures de produits d’entretien et d’hygiène et de fournitures administratives comprennent chacun un lot réservé à une entreprise employant des travailleurs handicapés.
- Un comité de pilotage des achats destiné à définir les objectifs et priorités en matière d’achat public mais aussi définir les lignes de conduites en matière d’achats responsables a été créé.

Exemple de critères environnementaux, économiques et sociaux à intégrer dans nos consultations :

Environnementaux	Economiques	Sociaux
- Gestion économe des ressources	- Différenciation sur le marché	- Conditions de travail décentes
- Absence de substances toxiques dangereuses pour l’homme et l’environnement	- Anticipation normative, réglementaire	- Absence de toute forme de discrimination
- Réduction de matières premières non renouvelables	- Réponse à certaines exigences (techniques, environnementales, sociales...)	- Reconnaissance du droit d’expression et du dialogue social pour tous les salariés
- Diminution des nuisances liées aux transports (émissions, bruit, trafic, accidents)	- Meilleur retour sur investissement	- Absence de danger ou d’atteinte à leur intégrité physique et mentale pour les producteurs et les utilisateurs
- Réduction des quantités de déchets non valorisables	- Lutte contre le gaspillage	- Taux de formation par alternance
- Recyclage des déchets	- Longue durée de vie : produit rechargeable, réutilisable et réparable	- Collaboration avec d’autres acteurs économiques (écoles, centres de recherche, associations...)
- Lutte contre les pollutions	- Diminuer les défauts (sécurité, solidité)	- Insertion de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières
- Respect de la biodiversité	- Coûts d’assurance pouvant être négociés suite à la mise en place d’une politique de responsabilité sociétale	
- Utilisation d’énergies renouvelables / Efficacité énergétique	- Logique de cycle de vie et coût global	
- Le développement des approvisionnements directs de produits de l’agriculture	- La rémunération équitable des producteurs	
- Le bien-être animal	- Développement du territoire	
- Privilégier les circuits courts		